

## Rapport général

La Conférence ministérielle de la Francophonie a tenu sa 24<sup>e</sup> session les 15 et 16 octobre 2008 à Québec, sous la présidence de l'Honorable Josée Verner, ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles, et ministre responsable de la Francophonie du Canada, et la vice-présidence de Son Excellence M<sup>me</sup> Monique Gagon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie du Québec.

### 1. OUVERTURE DES TRAVAUX

#### 1.1. Allocution de la Présidente de la Conférence (Canada)

En ouvrant les travaux, la présidente de la Conférence ministérielle exprime d'emblée sa joie d'accueillir cette importante réunion dans son pays et salue la large participation des États et gouvernements de la Francophonie à ces travaux.

Elle souligne combien cette session se tient à un moment grave, marqué par deux grandes crises, financière et alimentaire, et par des situations d'instabilité politique dans nombre de pays membres de l'OIF. Dans ce contexte, la Francophonie doit plus que jamais répondre à ces défis et œuvrer à l'édification d'une Francophonie plus forte et mieux outillée pour les relever. En estimant que l'adoption de la charte rénovée d'Antananarivo constitue un pas important dans cette direction, elle adresse ses remerciements au secrétaire général, à l'administrateur ainsi qu'à toutes les équipes de l'OIF pour leur engagement et les réalisations que leurs actions ont permises. Elle les assure de son plein appui pour relever les défis qui se posent à l'organisation et dont elle estime que la prise en charge passe notamment par un resserrement de la programmation et une gestion axée sur les résultats.

En saluant les autorités du Québec et du Nouveau-Brunswick pour leur coopération dans l'organisation de cette conférence préparée de longue date, elle souligne que ces travaux devront également permettre de formuler des orientations pour la programmation de l'OIF. Cette conférence est en outre appelée à finaliser la préparation du Sommet et les débats sur les quatre enjeux retenus que sont la paix, la gouvernance et la solidarité économiques, l'environnement, le développement durable et les changements climatiques, et, enfin, la langue française, qui demeure le socle et l'élément essentiel de la communauté francophone. Le choix de ces thèmes marque la volonté politique et l'importante prise de conscience de la Francophonie face à la nécessité de relever ces enjeux majeurs.

En ouvrant les travaux, elle espère que l'ordre du jour chargé de cette conférence permettra néanmoins aux participants de visiter et de profiter de la ville de Québec.

#### 1.2. Allocution de la Vice-présidente de la Conférence (Canada-Québec)

La vice-présidente félicite tout d'abord Madame José Verner pour sa réélection avec plus de 11 000 voix de majorité, en saluant ses qualités et sa détermination. Elle exprime par ailleurs sa fierté d'accueillir une assemblée si nombreuse pour cette conférence à Québec, témoignant de la chaleureuse amitié de la communauté francophone à l'endroit des co-hôtes du Sommet.

Elle rappelle que lors de la présentation de la Conférence de Québec en novembre dernier, à Vientiane, elle avait fait part du souhait des co-hôtes du Sommet de Québec de donner un nouveau format à ces instances, en vue de les moderniser et d'assurer une image tout à la fois plus lisible et plus visible des ambitions, des actions et des valeurs de la Francophonie. En se réjouissant que le processus préparatoire du Sommet aille dans le sens souhaité, elle invite la Francophonie à prendre des positions et des engagements forts et clairs sur chaque enjeu, dans le cadre d'une déclaration courte et lisible. Par ailleurs, pour la première fois, un dialogue direct est prévu avec les opérateurs, avec des échanges méthodiques, dans le souci d'accroître l'efficacité de leurs actions. Enfin en se réjouissant que la majorité des membres partagent la démarche proposée par les co-hôtes de faire progresser le projet francophone et de contribuer à rendre la société meilleure et le monde plus habitable, elle souhaite à tous des travaux fructueux.

### **1.3. Constitution du bureau**

Le bureau de la Conférence ministérielle est constitué comme suit :

Président : Canada ;  
Vice-présidents : Canada-Québec, Moldavie, Niger ;  
Rapporteur : Côte d'Ivoire.

### **1.4. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux**

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la Conférence ministérielle sont adoptés.

### **1.5. Adoption du procès verbal de la 23<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle**

Le procès-verbal de la 23<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle, tenue à Vientiane, au Laos, du 20 au 21 novembre 2007, est adopté sans modification.

## **2. RAPPORT DE LA 69<sup>e</sup> SESSION DU CPF**

### **• Rapport de la 69<sup>e</sup> session du CPF par le Secrétaire général de la Francophonie, président du Conseil permanent de la Francophonie**

Le secrétaire général remercie en premier lieu le Canada et le Canada-Québec pour leur accueil chaleureux dans cette ville de Québec quatre fois centenaire. Il salue la présence de nombreux ministres à ces assises, en se joignant aux félicitations adressées à M<sup>me</sup> Verner pour sa réélection.

Il indique combien, depuis la passation des pouvoirs de la présidence de la Conférence ministérielle, en novembre 2007, à Vientiane, entre la Roumanie et les co-hôtes du Sommet de Québec, le rythme des préparatifs de ce sommet s'est accéléré, tant en ce qui concerne la mise en œuvre de la programmation et le plan stratégique de modernisation de la gestion de l'OIF qu'en ce qui concerne l'organisation du sommet proprement dit.

S'agissant plus particulièrement des travaux de la dernière réunion du CPF, il souligne les principaux dossiers évoqués et décisions retenues :

- la solidarité exprimée avec Haïti, durement touchée par le passage de trois ouragans. Le secrétaire général saisit cette occasion pour réitérer l'appel au soutien lancé alors ;
- le maintien de la décision de suspension de la Mauritanie prise dans le cadre de la résolution adoptée lors de la session extraordinaire du CPF du 26 août dernier, sur la base du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako ;
- la commission d'enquête sur les événements du Tchad de février 2008 dont le CPF a pris acte des conclusions, en demandant que ces dernières soient suivies d'effets ;

- l'événement francophone organisé dans le cadre des Jeux olympiques de Pékin et la signature de la convention de partenariat avec le comité d'organisation des Jeux dont toutes les dispositions ont été respectées. Le CPF a encouragé l'OIF à poursuivre de telles initiatives dans le cadre des prochaines olympiades ;
- les encouragements adressés au Liban dans la perspective de la 6<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie, qui se dérouleront à Beyrouth en septembre 2009 ;
- les avis favorables formulés par le CPF concernant les demandes d'adhésion de la Lettonie et de la Thaïlande, ainsi que la demande de passage du statut d'observateur à celui de membre associé de l'Arménie ;
- les nombreuses réunions du groupe de travail sur les enjeux du Sommet et l'élaboration de la Déclaration de Québec et de la résolution sur la langue française, ainsi que la tenue d'une réunion spéciale de la Commission politique pour examiner trois autres projets de résolutions ;
- le plan de budget et le budget rectificatif de l'année 2009 ainsi que la résolution afférente, que la CMF doit adopter ;
- l'appui apporté par le CPF à la démarche et aux propositions d'orientations stratégiques de la programmation 2010-2013, approuvées par la Commission de coopération et de programmation, de même qu'aux recommandations du commissaire aux comptes sur la gestion de la Direction de l'éducation et de la formation de l'OIF ;
- l'accord conclu entre l'OIF et la France au sujet de la Maison de la Francophonie, que le CPF a salué. En rappelant que la convention relative à cette maison sera signée en marge du Sommet de Québec, le secrétaire général saisit cette occasion pour réitérer ses remerciements au Président Sarkozy ainsi qu'au secrétaire d'État Alain Joyandet et au représentant personnel du président français au CPF, Christian Philip, pour leur engagement dans ce dossier.

À la suite de la session du CPF du 22 septembre, le comité *ad hoc* a poursuivi le travail rédactionnel du projet de déclaration de Québec sur les quatre enjeux du Sommet : la langue française ; la paix, la gouvernance démocratique et l'État de droit ; la gouvernance et la solidarité économique ; l'environnement. La version de la déclaration et des projets de résolutions soumise à l'attention de la Conférence ministérielle est le fruit de l'ensemble de ces travaux et de ceux de la Commission politique. Par ailleurs, conformément au mandat reçu du Sommet de Bucarest de poursuivre la réflexion sur les critères d'adhésion, le CPF avait pris connaissance, lors de sa session de juillet 2008, des indicateurs élaborés par le comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion et de modification de statut destinés à éclairer et à faciliter l'analyse des dossiers de candidature. De même, il a approuvé les textes normatifs harmonisés avec les dispositions de la nouvelle Charte de la Francophonie d'Antananarivo, à savoir : le Vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des sommets ; le Règlement intérieur de la CMF ; le Règlement intérieur du CPF ; le Règlement financier de l'OIF ; les Directives portant sur les relations entre les institutions de la Francophonie et les OING, ONG et OSC. À cela s'ajoutent les nouveaux statuts du Comité international des Jeux de la Francophonie ainsi que les règles des Jeux de la Francophonie, également revus par le CPF. La Conférence ministérielle de Québec est ainsi appelée à adopter formellement le Vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des sommets, le Règlement intérieur de la CMF et les Directives portant sur les relations entre les institutions de la Francophonie et les OING, ONG et OSC.

#### • Avis du CPF sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut

Les intervenants ont unanimement remercié les co-hôtes pour la chaleur de leur accueil dans la belle ville de Québec, berceau de la langue française en Amérique et qui fête son 400<sup>e</sup> anniversaire, en les félicitant pour la qualité de l'organisation de la Conférence ministérielle. En exprimant leur plein appui au secrétaire général, tous ont par ailleurs salué son rapport de même que son engagement et les actions conduites, tant au plan politique qu'en ce

qui concerne la coopération multilatérale, et la visibilité de la Francophonie et de la langue française sur la scène internationale.

Après avoir adressé ses félicitations au gouvernement canadien pour son succès électoral, le ministre chargé de la Francophonie du Burkina Faso fait part de son accord sur les propositions d'adhésion en saluant le souhait de ces nouveaux pays d'apporter leur contribution à la communauté francophone et l'appui que de nombreux pays non francophones apportent aux programmes de français dans les pays francophones.

Le représentant du Cambodge n'oppose pas d'objection à l'adhésion de la Thaïlande, à qui il souhaite la bienvenue, en se félicitant de l'élargissement de la Francophonie. Il tient cependant à appeler l'attention de la Conférence sur la situation qu'il qualifie d'inacceptable, due à l'invasion et au conflit frontalier entre la Thaïlande et le Cambodge, et survenue depuis la décision de l'Unesco d'inscrire le temple cambodgien de Preah Vihear sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Après des provocations permanentes et des incursions thaïlandaises dans cette région qui appartient clairement au Cambodge, la Thaïlande a franchi la frontière entre les deux pays et occasionné plusieurs morts, en bafouant les valeurs et les engagements de règlement pacifique des différends, alors que le gouvernement cambodgien a fait preuve de patience et cherché les moyens de régler pacifiquement cette crise. Il appelle la communauté francophone à ne pas attendre que ce conflit s'aggrave avant d'offrir sa médiation ; le secrétaire général de l'ONU a d'ores et déjà exprimé sa préoccupation et invité à la modération ainsi qu'au règlement pacifique de ce conflit. Des pourparlers sont en cours, notamment dans le cadre du Conseil de sécurité, que le Cambodge a saisi. Conscient des problèmes internes auxquels la Thaïlande est confrontée par ailleurs, il réaffirme que le Cambodge se range au consensus sur l'adhésion de la Thaïlande, tout en souhaitant appeler l'attention sur ce dossier peu médiatisé et pourtant potentiellement dangereux.

Le représentant de la Roumanie apporte son appui à toutes les candidatures, en particulier celle de la Lettonie, qui portera à quinze le nombre des pays d'Europe centrale et orientale membres de l'OIF. Il rappelle à cette occasion qu'un débat est prévu sur le rôle des observateurs et la problématique de l'élargissement et de l'approfondissement.

Le conseiller du gouvernement de Monaco pour les Relations extérieures salue l'arrivée de deux nouveaux membres ainsi que leur désir de francophonie et les réalisations menées en faveur de la langue française dans ces deux pays où le français est peu développé ; il note en particulier la signature d'un mémorandum pour l'usage du français entre l'OIF et la Lettonie. Il se réjouit également du renforcement de la place de l'Arménie au sein de l'OIF, marquée par la nomination récente d'un représentant personnel du président de ce pays au CPF.

La représentante de la Bulgarie apporte son soutien aux nouvelles candidatures et notamment à celle de la Lettonie, qui vient renforcer les pays d'Europe centrale et orientale et l'Union européenne.

Le représentant du Cameroun approuve les demandes d'adhésion reçues et se réjouit d'accueillir ces nouveaux membres, en recommandant de veiller aussi à l'approfondissement de l'OIF par la défense, l'appropriation et l'illustration de la langue française, de même qu'à sa sauvegarde comme véhicule des valeurs francophones.

La ministre responsable de la Francophonie du Québec félicite le Canada pour la qualité de la conduite des travaux du Sommet et ceux du Comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion et de modification de statut. Elle s'associe aux consensus dégagés sur l'ensemble de ces dossiers et apporte son plein appui aux différentes décisions et conclusions du CPF. Elle rappelle que le Québec était de ceux qui avaient plaidé pour un examen rigoureux des candidatures, dans le cadre d'une bonne articulation entre les souhaits d'élargissement et les demandes d'approfondissement, sachant que les contours de la communauté francophone comptent aussi dans sa perception par les opinions publiques. Face à l'intérêt manifesté par de nombreux

pays, la Francophonie doit être à la fois plus exigeante et convaincante sur ses valeurs et ses idéaux, s'agissant notamment de la promotion et de la place du français dans tous les espaces publics, mais aussi dans le domaine de la diversité culturelle, du multilatéralisme ou encore de la paix et de la démocratie. Elle affirme que la Francophonie ne peut pas tourner le dos à sa vocation première, telle que voulue par ses pères fondateurs.

En estimant que l'élargissement de l'espace francophone ne peut que consolider la place de la langue française dans le monde, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de Djibouti apporte le soutien de son pays aux candidats ; il ne craint pas la dissolution des valeurs de la Francophonie mais, au contraire, se dit convaincu que les nouveaux membres y apporteront une contribution supplémentaire.

La ministre des Affaires étrangères d'Andorre se joint aux avis favorables sur les candidatures, qui montrent le succès des actions de l'OIF en faveur de la langue française, de la diversité culturelle et de la paix. Elle s'étonne toutefois de découvrir l'existence d'un conflit entre un pays membre et l'un des candidats et souhaite savoir si ce point avait été soulevé lors des travaux du comité *ad hoc*.

En réponse à cette interrogation, le secrétaire général indique que le conflit entre le Cambodge et la Thaïlande n'était pas déclaré au moment de l'examen de la candidature de ce pays. Il propose de ne pas revenir sur le consensus qui s'est dégagé en faveur de cette candidature mais de s'engager à contribuer au règlement pacifique de ce conflit.

La secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc soutient l'élargissement de la communauté francophone dans laquelle elle voit une preuve que la Francophonie est vivante et mouvante, tout en appelant à veiller toujours au respect de ses valeurs. Sensible aux préoccupations exprimées sur la question de l'élargissement, elle tient cependant à rappeler que la force de la Francophonie réside aussi dans sa diversité et sa pluralité, et ce dans tous les domaines, tant économiques que de statut de la langue française, par exemple. Elle recommande de bien exploiter tous les atouts et de faire preuve d'audace intellectuelle pour s'exprimer sur certains grands enjeux. Le fait d'être plus nombreux permettant de parler plus fort et de mieux se faire entendre sur la scène internationale, elle estime que le contexte mondial de globalisation et de pluralité exige tout à la fois de renforcer l'union et de hausser la voix : toutes les voix francophones sont importantes dans cet objectif, pour promouvoir une Francophonie agissante de terrain.

Le ministre délégué aux Affaires étrangères du Gabon tient à exprimer toute sa reconnaissance au secrétaire général pour sa confiance tout au long de ses années de fonctions à l'OIF, et salue le travail de l'administrateur et de toutes les équipes de l'organisation. Il se réjouit que les critères d'adhésion soient désormais affinés, en ajoutant que toutes les adhésions doivent prendre en compte la démocratie, la paix et la solidarité, au même titre que la promotion de la langue française. Il salue l'arrivée de nouveaux membres au sein de la Francophonie.

En faisant observer qu'il est difficile d'ignorer l'intervention du Cambodge, la représentante de Sainte-Lucie approuve la proposition du secrétaire général, tout en indiquant qu'elle aurait souhaité au préalable entendre la Thaïlande s'exprimer sur ce dossier et s'engager à un règlement et à des relations pacifiques avec le Cambodge.

Tout en appuyant pleinement la proposition consensuelle du secrétaire général, à qui il renouvelle sa confiance, le ministre de la Culture et de la Francophonie du Sénégal se joint à la demande de la représentante de Sainte-Lucie visant à entendre la délégation thaïlandaise assurer la Conférence de sa disposition à œuvrer en vue d'un règlement pacifique de cette crise.

Le ministre chargé de la Francophonie du Burkina Faso invite les deux parties au dialogue et appuie les propositions de Sainte-Lucie et du Sénégal.

Au terme de ces échanges, la Conférence ministérielle adopte l'Avis du CPF sur les demandes d'adhésion et de modification de statut, qu'elle présentera au Sommet en lui recommandant de les adopter. Elle prend bonne note de la demande de Sainte-Lucie, du Sénégal et du Burkina Faso. Elle adopte par ailleurs les trois textes normatifs qui lui sont soumis : le Vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des sommets, le Règlement intérieur de la CMF et les Directives portant sur les relations entre les institutions de la Francophonie et les OING, ONG et autres OSC.

- **Projet de déclaration de Québec**

Avant d'ouvrir le débat, la présidente salue le travail intensif réalisé par le comité *ad hoc*, réuni de nombreuses fois pour préparer le projet de déclaration de Québec. En signalant qu'une grande partie du texte a déjà fait l'objet d'un consensus, elle demande d'approuver les paragraphes sur lesquels un accord a été donné au niveau du Conseil permanent qui, à défaut d'objections, pourront être transmis en l'état au Sommet. La Conférence pourra ensuite se pencher sur ceux qui restent entre crochets. Si besoin, une réunion du comité *ad hoc* se tiendra en soirée pour en affiner la rédaction.

Les intervenants ont unanimement remercié les co-hôtes pour la chaleur de leur accueil dans la belle ville de Québec, berceau de la langue française en Amérique et qui fête son 400<sup>e</sup> anniversaire. Ils ont aussi salué la présidence remarquable du comité *ad hoc* de rédaction du projet de déclaration, qu'ils ont remercié pour ses efforts assidus.

La vice-ministre des Affaires étrangères et européennes de la Moldavie exprime sa satisfaction de voir que la Francophonie affirme de plus en plus sa vocation politique. Sensible à la reconnaissance du conflit transnistrien lors de la Conférence de Saint-Boniface et de la tenue d'un comité consultatif *ad hoc* restreint sur la Transnistrie, qui ont marqué des étapes importantes du soutien de la Francophonie envers son pays, elle souhaite que ce soutien sans réserve pour l'intégrité territoriale de la République de Moldavie soit acté par le biais politique et, à cet effet, demande l'introduction d'un paragraphe consacrant ces liens de solidarité, qui devrait être placé juste avant le paragraphe 29 de la déclaration sur la Géorgie et qui conditionne l'acceptation par son pays du paragraphe sur la Géorgie. Elle annonce la transmission d'un texte rédigé au secrétariat.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Niger n'a pas d'objection particulière à signaler mais propose un ajout au paragraphe 64 pour préciser qui sont les acteurs de la Francophonie auxquels il est fait référence, en ajoutant, après la virgule : « *notamment la Conféjes et la Confémen* ».

Le ministre délégué aux Affaires étrangères du Gabon se prononce sur trois paragraphes entre crochets :

- s'agissant du paragraphe 17, il suggère la rédaction alternative suivante du dernier alinéa : « *garantir la liberté de presse dans notre espace et promouvoir celle-ci au-delà en vue d'une meilleure protection des journalistes.* » ;
- au paragraphe 26, il suggère de remplacer, dans l'amendement proposé par la France, le terme « *illégaux* » par « *dissidents* » ;
- enfin, s'agissant du paragraphe 27, il se prononce en faveur de la proposition de la présidence.

Le ministre des Affaires étrangères et des Cultes d'Haïti adresse ses remerciements au secrétaire général pour sa solidarité agissante à la suite du passage dévastateur à Haïti de quatre ouragans en trois semaines, qui interpelle sur la nécessité d'unir les efforts face aux aléas des changements climatiques. Il propose de compléter la dernière phrase du paragraphe 24 en ajoutant le membre de phrase suivant : « *et soutenir les efforts de reconstruction en cours entrepris par le gouvernement haïtien* ».

Tout en confirmant l'accord de sa délégation pour les paragraphes cités, la vice-présidente de la Communauté française de Belgique note avec satisfaction une distinction plus claire entre les engagements des chefs d'État et de gouvernement et les actions prioritaires assignées à l'OIF. Elle relève l'importance du recentrage des actions, de l'adoption d'une culture de gestion axée sur les résultats et de la maîtrise des frais de fonctionnement. Elle souligne l'étape importante qu'a constituée l'adoption en 2004 d'un cadre stratégique décennal et appuie les orientations de la programmation 2010-2013 de l'OIF, en exprimant le souhait de son gouvernement d'une plus grande implication en Afrique centrale et dans le domaine de l'éducation. À cet égard, elle marque son soutien au projet pilote de formation à distance des maîtres du primaire. En rappelant que la langue française, ciment de l'organisation, est à la fois vecteur de valeurs et outil de développement, elle souligne que la langue, l'enseignement et la formation sont étroitement liées et qu'il importe donc, au titre de la langue française, de rappeler le poids des défis dans ce domaine. Elle évoque l'initiative de la CFB qui, avec l'aide de l'OIF, a organisé un séminaire sur la régulation de l'enseignement public et privé ayant abouti à un appel au dialogue, au partenariat et à la coopération internationale. Cette réflexion doit être poursuivie et, grâce à sa capacité de mobilisation politique et sa légitimité en matière d'éducation, la Francophonie a toute sa place dans ce débat. Enfin, s'agissant du développement durable, la CFB appuie le caractère ambitieux du projet de déclaration et particulièrement le rôle accru de l'IEPF. La Région wallonne, qui appuie déjà l'IEPF de façon substantielle, entend accroître ce soutien pour deux actions spécifiques : l'extension à la RDC du système d'information énergétique en Afrique et le soutien à la mise en place de pôles intégrés d'excellence en développement durable.

Le ministre des Affaires étrangères de la Centrafrique, qui tient au maintien de la rédaction du paragraphe 27 entre crochets proposée par son pays, insiste sur la tenue d'un dialogue positif inclusif et annonce qu'il est intervenu sur cette question devant le Conseil de sécurité.

La secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc annonce qu'elle déposera auprès du secrétariat des propositions d'amendements portant sur les paragraphes : 19 (ajout concernant la Déclaration de Rabat et la Convention d'entraide judiciaire d'extradition contre le terrorisme adoptée par la V<sup>e</sup> Conférence des ministres de la Justice des pays francophones d'Afrique, tenue à Rabat en mai dernier) ; 22 (formulation alternative sur la Mauritanie) ; et 28 (ajout de la mention des efforts de médiation du Comité ministériel arabe pour activer le processus des négociations au Darfour).

Le ministre des Affaires étrangères du Bénin approuve le paragraphe 17 sur la liberté de la presse mais estime qu'il faut prendre en compte que, depuis un certain temps, ce métier est pris d'assaut par des personnes sans formation. La presse doit s'engager à respecter une certaine déontologie afin d'éviter les excès. On constate à la fois un besoin de formation et de responsabilisation car la presse peut devenir un élément extrêmement dangereux, surtout en période électorale. S'il convient d'insister sur la liberté de la presse, il faut aussi la mettre devant ses responsabilités, tout en l'appuyant dans ce sens. Sur les points chauds en Afrique, il attire l'attention sur l'Afrique de l'Ouest, menacée par le grand banditisme qui se développe dans la région, notamment dans la zone sahélienne où sévissent des trafics d'armes. Il insiste sur le fait que cette zone doit être surveillée.

Après avoir approuvé l'avis du CPF sur les demandes d'adhésion et se réjouissant de participer pour la première fois à la Conférence ministérielle de la Francophonie, le ministre de la Culture du Liban approuve le projet de déclaration dont il estime qu'il synthétise de la meilleure façon possible les engagements de la Francophonie dans les domaines d'intérêt commun tel celui de la langue française ainsi que sur des thèmes au cœur des préoccupations de la communauté internationale : paix, démocratie, droits de l'Homme, changements climatiques, crise alimentaire. Il considère qu'en consacrant un paragraphe spécifique au Liban, la Francophonie confirme l'intérêt qu'elle porte à son pays et la confiance en sa capacité à surmonter les épreuves qu'il a traversées. Il se réjouit par ailleurs du consensus autour du paragraphe sur le Moyen-Orient. Toujours dans un esprit de consensus et souhaitant voir ses préoccupations prises en compte, le Liban a proposé de faire référence aux résolutions

pertinentes des Nations unies sur le Moyen-Orient, ainsi qu'à l'Initiative de paix arabe, appuyée par la Déclaration de Beyrouth.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de Djibouti fait siennes les remarques du Bénin sur le point sensible de la liberté de la presse. Il est également d'avis qu'une déontologie universelle doit être appliquée pour éviter les dérives suscitant la haine. Il souligne à son tour la nécessité d'ajouter une phrase qui rappelle ces principes et que la liberté de la presse est avant tout axée sur le respect des valeurs, dans la ligne droite de la diversité culturelle. Il fait part de la préoccupation de son pays concernant le phénomène de la piraterie dans la Corne de l'Afrique, phénomène extrêmement grave qui perturbe le commerce maritime international. Il signale que la France a récemment proposé au Conseil de sécurité un texte sur ce fléau qui prend des proportions alarmantes. Pour être proactive, la Francophonie devrait également s'exprimer sur ce sujet. Il déposera auprès du secrétariat un nouveau paragraphe dans ce sens.

Après avoir remercié la Conférence de sa confiance en le désignant rapporteur, le ministre de la Culture et de la Francophonie de la Côte d'Ivoire exprime sa satisfaction quant au paragraphe traitant de la situation de son pays et assure les participants de sa détermination à aller jusqu'au bout du processus de sortie de crise, par des élections libres et incontestables. En abordant quatre enjeux cruciaux : démocratie et État de droit, gouvernance et solidarité économique, environnement, langue française, ces assises constituent à ses yeux un espoir pour les populations africaines. En effet, pour l'Afrique, et pour la Côte d'Ivoire en particulier, ces thèmes pertinents offrent matière à réflexion. Il approuve donc le projet de déclaration.

Le représentant du Canada-Québec signale qu'après une quinzaine de réunions et une soixantaine d'heures de travaux et de réflexion, le comité *ad hoc* soumet aujourd'hui un projet de déclaration qui, sur chacun des enjeux, propose des engagements concrets et substantiels. En relevant que la Francophonie doit orienter les défis mondiaux et ne pas demeurer une simple observatrice des soubresauts qui secouent le monde, il rappelle que, depuis l'adoption de la Déclaration de Bamako, l'organisation s'est engagée en faveur de la paix et de l'État de droit. Son mandat n'est pas en concurrence avec celui des Nations unies, ni avec ses moyens. Pourtant, en agissant en faveur de la paix, en concertation avec d'autres réseaux institutionnels, partout où son assistance est sollicitée, elle a le sentiment de faire œuvre utile. À cet égard, le projet de déclaration fixe bien le cadre de l'action à venir. La Francophonie doit en effet continuer à condamner sans réserve l'usage de la force et des armes, le recours aux violences contre les populations civiles et ne pas hésiter à suspendre des États qui renversent des gouvernements démocratiquement élus.

En soulignant que le projet de déclaration traite aussi du défi environnemental, qui est au cœur des débats internationaux, et en insistant sur les changements climatiques, le représentant québécois estime que l'ensemble des États membres a donné son appui aux négociations en cours pour la mise en place d'un régime international sur les changements climatiques après 2012. La concertation francophone en ce domaine, comme en tant d'autres, est essentielle car elle est seule à même d'infléchir les décisions des grands forums multilatéraux. Persuadé que face au défi climatique, on ne peut agir en ordre dispersé et définir des politiques axées sur les seuls intérêts nationaux, les initiatives isolées étant vouées à l'échec, il se réjouit que le projet de déclaration comprenne des engagements forts et cohérents sur cette question.

Avant de conclure, il appelle l'attention sur la nouvelle configuration qui est en train d'apparaître sur la scène mondiale où, à côté de l'anglais, de nouveaux espaces linguistiques s'organisent autour du monde hispanique et arabe notamment, tandis que la montée en puissance de la Chine modifiera bientôt l'ordre linguistique existant. La Francophonie, forte de 200 millions de locuteurs, doit s'imposer comme un acteur de la pluralité linguistique. Le représentant se réjouit que le projet de déclaration et la résolution sur le français fixent une feuille de route crédible et réaliste à la Francophonie. En tant que co-hôte, le Québec souhaite vivement le

soutien de tous pour appuyer les parties du projet de déclaration ayant fait consensus, étant entendu que l'on reviendra sur les parties entre crochets.

Le ministre de la Justice du Mali soutient la proposition marocaine d'amendement du paragraphe 19 concernant la Déclaration de Rabat et la Convention d'entraide judiciaire d'extradition contre le terrorisme, actuellement en cours de signature, qui constitue un atout majeur pour un pays comme le Mali.

Heureuse que le rôle de l'IEPF soit souligné, la représentante de la République démocratique du Congo suggère qu'il puisse y avoir, à l'instar du Brac, un bureau de l'IEPF en Afrique centrale pour induire et appuyer un travail efficace en la matière dans la sous-région.

La représentante de l'Égypte appuie l'adoption des paragraphes qui font l'objet d'un consensus et se rallie à la suggestion d'étudier ceux qui font toujours l'objet de discussions au sein du comité *ad hoc* qui se réunira ce soir. Elle se dit ouverte à étudier les questions d'environnement, qui constituent un défi et un danger grandissant pour les pays africains. Elle tient à ce que le paragraphe traitant de la liberté de la presse fasse référence au pacte relatif aux droits politiques et civils. Enfin, elle appuie la proposition de Djibouti sur la question de la piraterie.

Le secrétaire d'État du ministre des Affaires étrangères chargé des affaires maghrébines, arabes et africaines de Tunisie se félicite en premier lieu de la place accordée à la problématique de l'environnement, du développement durable et des changements climatiques, tant dans l'ordre du jour de la conférence que dans la programmation de l'OIF. Il note que tous les États sont désormais préoccupés par les changements climatiques, qui représentent un réel danger pour le développement durable et la stabilité de nombre de pays, surtout les plus vulnérables. Consciente de la gravité de ce phénomène, la Tunisie, qui a inscrit la protection de l'environnement au premier rang de ses choix comme composante essentielle de son développement, a abrité en novembre 2007 une conférence sur la solidarité internationale face aux changements climatiques en Afrique et en Méditerranée. Le secrétaire d'État tunisien se réjouit de l'intérêt manifesté pour cette initiative qui a accouché d'un plan d'action sur la solidarité internationale en faveur de ces régions, dont la Francophonie pourrait s'inspirer pour agir face à ce défi majeur et renforcer sa capacité à le relever au double plan bilatéral et multilatéral. En saluant les actions menées par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie de Québec ainsi que l'engagement de ce sommet d'inclure les changements climatiques dans les stratégies de développement de la Francophonie et dans tous les processus pertinents de prise de décision à tous les niveaux, il plaide pour une meilleure coopération dans la lutte contre les changements climatiques par le partage d'expertise, notamment dans les situations d'urgence sanitaire et alimentaire, de même que par le renforcement des capacités des pays et le transfert des technologies.

Le représentant de la France salue le contenu de cette déclaration, bien qu'elle soit plus longue qu'initialement prévu. Outre les propositions que la France formulera de façon spécifique sur les enjeux « paix », « gouvernance économique » et « environnement », il constate que l'actualité mondiale amène la Francophonie à s'exprimer aussi sur la crise financière. Il approuve la proposition de tenir une ultime réunion du comité *ad hoc* pour finaliser les textes en vue d'une adoption formelle par les ministres, et ce, sans revenir sur les parties déjà approuvées de façon consensuelle.

Le représentant du Cambodge considère que les quatre enjeux retenus pour ce sommet ne sont que quelques-uns des problèmes et des défis mondiaux, même s'ils ont toute leur pertinence. Il recommande fortement que la déclaration soit suivie d'effets pour ne pas être un simple effet d'annonce. Il partage l'avis que la langue française doit constamment être au cœur de la Francophonie et qu'il faut la pérenniser, ce qui exige la mise en œuvre d'une coopération adéquate. En tant que l'un des trois pays francophones d'Asie du Sud-Est, le Cambodge plaide pour une attention accrue à la revalorisation de la langue française, en

octroyant des moyens efficaces et en favorisant un environnement plus propice à son épanouissement.

Dans cette perspective, il convient d'encourager les jeunes générations à devenir et à rester francophones, compte tenu qu'elles seules sont à même, à travers un enseignement de base général et gratuit du français appuyé par une formation bien ciblée, d'assurer la pérennité du français face à l'anglais, plus populaire dans la région et plus utile dans la vie professionnelle. S'agissant de l'enjeu « paix, démocratie et État de droit », il estime que le rôle de l'OIF doit être renforcé là où il existe des conflits potentiels et là où l'intervention des autres instances internationales tarde à apporter une solution satisfaisante ; il s'interroge cependant sur la compétence de l'OIF en matière d'opérations de maintien de la paix en dehors de l'espace francophone, rappelant que ce mandat appartient traditionnellement à l'ONU.

En apportant le plein appui de son pays à la prochaine programmation quadriennale, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Suisse salue la novation dynamique de la déclaration en soulignant toutefois, s'agissant du paragraphe sur la liberté de la presse, que ce document constitue une précieuse occasion de réitérer l'attachement de la Francophonie à cette liberté fondamentale inscrite dans la Déclaration de Bamako. Il estime pour sa part que la diversité culturelle doit renforcer cette liberté et non la réduire, comme certaines prises de position semblent vouloir le faire. Considérant, d'autre part, que le resserrement nécessaire des actions de l'OIF ne doit pas restreindre les actions de la Francophonie, il soutient la résolution sur les personnes déplacées qui constituent un problème majeur, touchant à la fois à la question des migrations et aux valeurs de solidarité de la Francophonie.

Évoquant les paragraphes de la déclaration relatifs à la situation dans son pays, le ministre des Relations extérieures du Tchad tient à rappeler que l'attaque sur N'Djamena de février 2008 a causé beaucoup de morts et de dégâts, ce qui a conduit à la création par les autorités tchadiennes d'une commission d'enquête puis d'un comité chargé du suivi judiciaires des conclusions de cette enquête. Il rappelle également que cette crise a été créée par la situation au Darfour, à la suite de l'hospitalité offerte aux réfugiés par le Tchad et qui a provoqué l'hostilité des autorités soudanaises. En indiquant que le Tchad a néanmoins accepté de renouer les relations que le Soudan avait rompues unilatéralement en mai 2008, le ministre tchadien lance un appel pour qu'une solution soit rapidement trouvée à la crise au Darfour, qui est la cause des problèmes survenus au Tchad. Il signale que l'accord politique du 13 août 2007 relatif au renforcement du processus démocratique, momentanément rompu, a été relancé après les événements de février 2008 et se poursuit depuis lors. À l'image de son accord sur un plan de redéploiement des forces internationales, le Tchad ne ménage aucun effort en vue du retour à la paix, alors qu'il est victime de son hospitalité et de l'hostilité du Soudan, qui veut renverser le pouvoir de N'Djamena. En invitant la Francophonie à bien distinguer la situation des deux pays, il annonce le dépôt de propositions écrites en ce sens.

Le ministre de la Francophonie du Laos se réjouit de la tenue de cette 24<sup>e</sup> Conférence ministérielle, après celle organisée à Vientiane en novembre 2007 et qui a marqué les esprits par le gage d'amitié, de confiance et de solidarité qu'elle a exprimé. En remerciant le secrétaire général pour son soutien dans l'organisation de ces instances, il se félicite de l'adoption sans débat du procès-verbal de la 23<sup>e</sup> Conférence. Enfin, il s'associe au consensus autour des documents de Québec, même si quelques points en discussion demeurent encore.

Le ministre délégué aux Affaires étrangères du Gabon recommande de faire en sorte que la déclaration soit courte et concise et d'aller à l'essentiel ; il propose, dans cet objectif, une formulation plus ramassée du paragraphe 30, qui pourrait s'arrêter à « *Conseil de sécurité* ».

Le ministre de la Justice du Mali propose un amendement visant à ajouter aux paragraphes 48 et 56 « *les pays menacés par la sécheresse et la désertification* ».

La vice-ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne de Moldavie indique avoir déposé un amendement relatif au conflit en Transnistrie, qui est très semblable à celui que

connaît la Géorgie, et souhaite, par conséquent que les paragraphes concernant les deux pays soient examinés et approuvés conjointement.

Le ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration internationale du Togo demande de mentionner l'érosion côtière au paragraphe 59, parmi les défis liés aux changements climatiques.

Le représentant de la France apporte un mot d'explication sur sa proposition d'amendement de rédaction du paragraphe 17, non consensuel, qui a pour objet de préciser qu'il ne s'agit pas seulement de soutenir les collectivités mais aussi les élus.

Opposé à la monopolisation de la communication internationale par une seule langue, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Grèce affirme d'emblée l'attachement de son pays à la mise en place d'une société internationale multiculturelle et diversifiée dans laquelle le français doit avoir toute sa place. C'est dans cet objectif que la Grèce, qui est devenue membre de plein droit lors du Sommet de Bucarest, a signé en 2007 avec l'OIF un mémorandum sur la formation en français de hauts fonctionnaires et militaires grecs, instauré l'enseignement du français dans les deux dernières années du primaire en tant que seconde langue étrangère et donné des instructions précises aux représentations grecques d'utiliser en priorité la langue française tant dans leurs interventions que dans leurs coopérations au sein des organisations internationales.

Au-delà de la langue commune, la Grèce perçoit l'OIF comme un groupe d'États partageant les valeurs de la démocratie et de l'État de droit dont la Grèce antique est la fondatrice ; elle appuie, à cet égard, les actions courageuses entreprises par le secrétaire général, en particulier en Afrique, et la politique internationale de l'OIF. Évoquant la crise financière, qui oblige la communauté internationale à réexaminer ses politiques économiques et financières afin de mieux protéger aussi les citoyens, il approuve l'ajout d'un paragraphe sur ce sujet majeur. Également confrontée aux changements climatiques, avec la disparition d'une partie non négligeable de ses forêts, les risques de désertification et la question de l'eau, la Grèce tente de promouvoir les énergies renouvelables et offre son appui aux projets de Processus de Barcelone et d'Union pour la Méditerranée dont plusieurs pays francophones et voisins de la Grèce sont également membres. Le représentant grec fait part de son soutien à l'ensemble des documents du Sommet et aux quatre axes de politiques de la déclaration.

La présidence ayant invité les délégations de l'Égypte, de la Belgique et du Burkina Faso à proposer une nouvelle formulation consensuelle du paragraphe 17 sur la liberté de la presse, la ministre des Affaires étrangères d'Andorre appuie cette proposition en affirmant que la liberté de la presse n'est pas négociable et que l'amendement proposé par l'Égypte au dernier alinéa du paragraphe 17 est bien d'ordre politique. À défaut de consensus, elle demande de garder le paragraphe initial et de retirer l'amendement égyptien.

La vice-ministre des Affaires étrangères de Moldavie réitère sa demande d'ajouter un paragraphe sur le conflit transnistrien, à prendre en compte en même temps que celui sur la situation en Géorgie.

La représentante de la République démocratique du Congo revient sur les propositions d'amendement de la France au sujet du paragraphe sur la situation dans l'est de la RDC pour réfuter le terme de « dissidence » suggéré par le Gabon ; elle demande le maintien du terme « illégalité », plus approprié aux événements et à la rupture des accords par la rébellion.

La représentante de la Bulgarie appuie la demande de la Moldavie d'ajouter un paragraphe sur la situation en Transnistrie.

L'ensemble de ces demandes d'amendements sera revu au cours de la réunion supplémentaire du comité *ad hoc* afin que les ministres puissent se prononcer sur des textes consolidés qui seront ensuite soumis à l'examen des chefs d'État et de gouvernement.

S'agissant de la crise financière, la présidente de la Conférence ministérielle rappelle que le contexte mondial a mis ce dossier au cœur de l'actualité brûlante, à telle enseigne que le G7, notamment, examine un plan visant à soutenir le secteur économique et l'économie mondiale. La Francophonie doit elle aussi faire preuve de solidarité, renforcer sa concertation et appeler au renforcement du système financier international pour éviter de telles crises à l'avenir. C'est dans cet objectif que s'inscrit l'initiative d'ajouter un chapitre sur la crise financière dans la Déclaration de Québec.

Le ministre de la Francophonie du Burkina Faso salue l'initiative de se pencher sur cette situation, qui ne concerne pas seulement l'Europe, l'Amérique et l'Asie mais qui aura aussi de graves répercussions en Afrique. Il apporte son plein soutien au texte proposé.

En remerciant les co-hôtes pour cette proposition, qu'il approuve pleinement sur la forme comme dans le principe, le représentant de la France rappelle que le chef d'État français est très impliqué dans la recherche de solutions à cette crise, notamment en sa qualité de président de l'Union européenne. La crise touchant tous les pays, il est important que les chefs d'État et de gouvernement échangent et s'expriment à son sujet pour indiquer des positions et en tirer des actions à mener en termes de solidarité.

Le ministre délégué aux Affaires étrangères du Gabon se joint aux propos de son homologue burkinabé et juge opportun que la Francophonie se préoccupe de cette crise et formule des engagements sur ce dossier. Il exprime ses craintes quant aux effets de cette crise sur les engagements financiers des grands bailleurs et souhaite que la Francophonie se mobilise pour que l'aide publique internationale n'en souffre pas.

Appuyant cette initiative de la présidence, le ministre des Affaires étrangères de Djibouti note que les pays concernés à ce stade ont réagi assez rapidement parce qu'ils en ont les moyens, ce qui n'est globalement pas le cas des pays africains, qui seront affectés à court ou moyen terme. Il invite la communauté internationale à réfléchir à un nouveau système financier mondial et à un nouveau Bretton Woods, en souhaitant que la Francophonie joue un rôle majeur dans ce cadre. Il prône une approche collective à travers l'OIF, en vue de mieux faire entendre la voix de la communauté francophone.

La secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc salue la pertinence de ce chapitre hautement politique pour la Francophonie, qui inscrit ainsi son agenda dans la marche du monde. Elle affirme que ce paragraphe donne un nouvel élan à la déclaration et au Sommet, en éclairant le problème de la résilience des économies du Sud à l'économie mondialisée par le haut. Il est important que le Sommet en prenne acte et se prononce sur ce sujet, dans une perspective opérationnelle.

La représentante de l'Égypte partage les préoccupations de Djibouti et du Maroc, en ajoutant qu'il ne peut y avoir de réunion sans travail de fond qui permettra de dégager des orientations et des engagements concrets. Elle espère que cette volonté s'exprimera aussi dans la programmation de l'OIF.

Le conseiller du gouvernement de Monaco pour les Relations extérieures approuve le principe de cet ajout mais partage le sentiment que le sujet est traité de façon trop large et ne met pas suffisamment la lumière sur les problèmes économiques et sociaux qui en découlent.

La présidente de la Conférence ministérielle salue ces contributions et rappelle que le comité *ad hoc* poursuivra les travaux sur la Déclaration de Québec ainsi que les projets de résolutions, excepté celle sur la langue française qu'elle invite à examiner séance tenante.

- **Projets de résolutions**

La ministre des Relations internationales de la Communauté française de Belgique demande un réaménagement de deux tirets dans le projet de résolution sur la langue française consistant à

réunir en un seul point, au niveau de la mention de l'Agence universitaire de la Francophonie, opérateur unique, tout ce qui concerne les matières universitaires, y compris la connaissance de la Francophonie.

La ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Niger souhaite que l'examen de la résolution sur le tourisme proposée par son pays et qui est particulièrement courte ne soit pas reportée mais effectuée dans le cadre du présent débat.

La représentante de Madagascar propose d'ajouter des encouragements à l'AUF pour ses efforts dans le domaine de la connaissance de la langue française et de supprimer le paragraphe suivant.

Le ministre chargé de la Francophonie du Burkina Faso demande de tenir compte du souhait du Niger. En saisissant cette occasion pour saluer et apporter son appui au Mali, qui organisera prochainement un salon du tourisme, il affirme que l'intérêt des pays du Sud est aussi de vivre en harmonie avec la nature. Il suggère que la résolution soit davantage étoffée, eu égard à l'importance de cet enjeu pour nombre de pays.

Le secrétaire général souhaite rappeler que sur un plan de procédure, la résolution sur la langue française a été examinée au sein du groupe de travail et de la Commission politique, alors que les trois autres résolutions, portant respectivement sur le tourisme, les droits de l'enfant et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ont suivi un autre circuit. Il convient donc de les revoir également et d'abord au sein du comité *ad hoc*.

La représentante de l'Égypte appuie cette procédure, tout en exprimant d'ores et déjà son soutien à la résolution sur le tourisme.

Le ministre délégué aux Affaires étrangères du Gabon exprime l'intérêt de son pays pour la résolution sur le tourisme, du fait de l'importance de ce secteur pour le Gabon. Il demande que la valeur ajoutée de la Francophonie soit soulignée dans ce texte, en vue de dégager un modèle francophone du tourisme fondé sur le triptyque : culture, environnement, économie.

La représentante de Sainte-Lucie apporte son appui aux propositions d'amendements de la Communauté française de Belgique et de Madagascar.

Le représentant de la France rappelle sa demande d'amendement à la résolution sur la langue française visant à souligner la diversité de ses expressions : reste à en déterminer la formulation.

La représentante de l'Égypte soutient à son tour les propositions d'amendement de la Communauté française de Belgique et de Madagascar.

Le ministre des Affaires étrangères du Bénin ne constate pas d'avancées significatives dans ce dossier depuis la Conférence de Vientiane dont il avait été le thème du débat. Il déplore que la résolution reste relativement vague et qu'elle ne présente pas de méthodologie permettant au français de devenir une langue de communication au même titre que l'anglais ; il exhorte la Francophonie à réfléchir à l'approche et aux outils à privilégier dans cet objectif.

La vice-ministre des Affaires étrangères de Moldavie appuie totalement cette résolution, en appréciant que le français, qui est la langue étrangère la plus sollicitée dans son pays, soit réaffirmé comme pilier de l'OIF.

En saluant les actions de la Francophonie pour renforcer la place de la langue française dans le monde, le ministre des Affaires étrangères de Djibouti rappelle le projet djiboutien de création d'un centre de rayonnement de la francophonie dans son pays, dans un contexte majoritairement non francophone. Il demande à la Francophonie de soutenir cette initiative qui a une importance stratégique dans la Corne de l'Afrique. Il apporte son appui à

l'amendement de la France, convaincu que la diversité est une richesse et qu'elle peut consolider et étendre l'usage de la langue française dans cette région.

La ministre des Affaires étrangères du Niger appuie la résolution sur la langue française, eu égard à l'importance du français dans les pays membres de l'OIF et à son rôle comme langue de communication internationale. Elle se réjouit que le Niger soit l'un des bénéficiaires du projet pilote du volontariat, qui permet aussi le brassage des jeunes.

Le ministre des Affaires étrangères du Rwanda appuie cette résolution, tout en s'interrogeant sur le fait que les nombreux engagements et résolutions pris par la Francophonie n'empêchent pas le déclin continu du français, tandis que l'anglais ne fait pas l'objet de mesures de soutien. Il invite la Francophonie à relever le défi par un travail sérieux sur cette contradiction notoire.

La ministre des Affaires étrangères d'Andorre soutient les amendements de Madagascar et de la Communauté française de Belgique sur la mobilité des étudiants ainsi que l'amendement proposé par la France. Elle approuve pleinement la résolution sur la langue française et informe la Conférence que son pays vient de signer, sous les auspices de l'OIF et avec la Communauté française de Belgique, la France et le Luxembourg, un mémorandum pour la formation au français dans l'administration andorrane qui lui permettra de suivre le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales.

Le conseiller du gouvernement de Monaco pour les Relations extérieures exprime son accord sur cette résolution et sur les dynamiques et initiatives qui pourraient naître de ce texte.

Évoquant l'intervention du ministre du Rwanda, le secrétaire général constate également que l'anglais, qui n'est pas confronté aux mêmes problématiques, n'a pas besoin de promotion et que l'histoire et l'évolution différentes des deux langues ont conduit à ce que le français doit effectivement se battre pour exister. Il estime que la question de la langue française ne dépend pas de l'OIF mais bien de la volonté politique de ses États et gouvernements membres. Ce débat pourra être approfondi lors de la séance thématique sur la langue française prévue à l'ordre du jour du Sommet de Québec.

Au terme de ces interventions, la présidente de la Conférence constate un avis favorable unanime sur la résolution sur la langue française, incluant les amendements proposés par la France, Madagascar et la Communauté française de Belgique. Les autres résolutions seront examinées au cours de la réunion supplémentaire du comité *ad hoc*.

À la suite de la réunion supplémentaire du comité *ad hoc* tenue sous la présidence du représentant personnel du Premier ministre du Canada pour poursuivre l'examen de l'avant-projet de déclaration de Québec et des résolutions portant sur les droits de l'enfant, le tourisme et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, conformément au mandat confié par la CMF, la représentante du Canada indique que le comité a ainsi réexaminé treize paragraphes de la déclaration et trois propositions de nouveaux paragraphes : un premier sur la crise financière déposé par la présidence ; un autre sur la Transnistrie, déposé par la Moldavie ; un troisième sur la piraterie, proposé par Djibouti. À ce stade, outre le paragraphe 33 sur la piraterie qui n'a pas rallié le consensus, les paragraphes 29 sur la Transnistrie, 30 sur la Géorgie, 45 sur la crise financière, de même que les paragraphes 67 et 71 sur l'environnement sont en attente de validation par les capitales. Le comité a également travaillé sur les trois résolutions qui n'avaient pas été examinées par la CMF. Seul le projet de résolution sur le tourisme n'a pas fait l'objet d'un consensus. Les co-présidents du comité tiennent à remercier les délégations pour leurs contributions actives et constructives, ainsi que le secrétariat des instances pour sa précieuse collaboration.

La présidente remercie à son tour le comité *ad hoc*, en soulignant l'importance de transmettre au Sommet un texte consensuel. Elle suggère d'examiner les paragraphes entre

crochets pour voir si les positions ont évolué. Elle constate le consensus sur le paragraphe 29 concernant la Transnistrie, auquel l'approbation par la Moldavie du paragraphe 30 sur la Géorgie était conditionnée. Ces deux paragraphes sont donc adoptés. Le paragraphe 33 sur la piraterie, rouvert à la discussion, est adopté après y avoir porté un amendement proposé par le Cameroun. Il en va de même de la proposition de compromis de la présidence s'agissant du paragraphe 45 sur la crise financière.

- **Débat et décision**

La représentante de l'Égypte explique sa position concernant l'article 67 sur l'environnement, en demandant à ce qu'elle figure au procès-verbal des travaux. En l'occurrence, l'Égypte n'est pas opposée à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre mais elle considère prématuré de prendre des engagements anticipant sur les positions qui seront adoptées au sein des instances internationales traitant de cette question. Elle se rallie au consensus mais tient à ce qu'il soit bien acté que ce paragraphe ne préjuge en aucune manière des futures négociations dans ce domaine. Par ailleurs, elle souligne que le paragraphe 71 proposé par l'Égypte et visant à identifier les pays les plus vulnérables aux changements climatiques sur la base de neuf critères de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, afin de promouvoir la coopération technique avec eux au sein de la Francophonie et des instances internationales compétentes, a fait l'objet d'une proposition de compromis de la part du Maroc, qui propose de supprimer ce paragraphe, comme souhaité par la majorité, mais de citer au paragraphe 57 les « *pays des zones côtières de faible élévation* ». L'Égypte accepte la proposition du Maroc, appuyée par Djibouti, dans un souci de flexibilité mais maintient que sa proposition mériterait une étude et une discussion approfondies dans les prochaines instances francophones.

La proposition du Maroc recueille le consensus.

Après l'adoption d'une modification proposée par le Maroc concernant le paragraphe 22 sur la Mauritanie, la présidente constate que l'examen des points concernant la Déclaration de Québec est épuisé et que le projet ainsi adopté peut être transmis au Sommet.

De même, après un bref examen, les projets de résolutions sur la langue française, sur les droits de l'enfant, sur la promotion du tourisme dans les pays francophones du Sud ainsi que sur les pays francophones affectés par le phénomène des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont approuvés.

Ces quatre projets seront transmis au Sommet de Québec pour adoption.

Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères de la France présente ses excuses pour son arrivée tardive, en expliquant que son emploi du temps a été bousculé par l'agenda de l'Union européenne. Il souligne que le président Sarkozy a été le premier chef d'État français à s'exprimer publiquement lors de la Journée de la Francophonie, qui reste une priorité, ce dont témoigne la présidence de l'Union européenne exercée en français. Il se réjouit de signer après-demain avec le secrétaire général Abdou Diouf la convention portant sur la mise à disposition par la France, pour cinquante ans, d'une Maison de la Francophonie située près de la Tour Eiffel et qui pourra être intégrée au printemps 2010. Il remercie le comité *ad hoc* de rédaction pour la préparation de la déclaration et se réjouit qu'une place déterminante soit réservée à la défense du français dans le monde et aux instruments pour y parvenir. Au-delà de la résolution sur la langue française, il se réjouit de l'apport des résolutions adoptées par consensus.

En évoquant l'effort accru que la France compte apporter, notamment au regard de la mobilité étudiante, le chef de délégation français appelle les opérateurs à travailler en liaison étroite avec l'OIF. Il exprime sa satisfaction quant au nouvel élan impulsé lors de la dernière assemblée générale de la Confémén, à Caraquet, et insiste sur la synergie indispensable à obtenir d'ici la prochaine session de la CMF, en précisant que la France souhaite l'accueillir sur son territoire. Face aux crises diverses, financière, alimentaire comme climatique, il exprime le souhait d'une

réaction solidaire des francophones et d'un sommet lisible pour répondre à l'ambition d'une Francophonie dynamique et populaire. C'est dans cet esprit que le Président Sarkozy viendra à Québec, accompagné du Premier ministre, malgré un emploi du temps chargé, lié à la présidence de l'Union européenne et à la crise mondiale.

Constatant l'important travail déployé, la France renouvelle sa confiance au secrétaire général Abdou Diouf, grâce auquel la réforme de l'organisation a pu être engagée, et l'invite à en maintenir le rythme. Le secrétaire d'État relève que, depuis la CMF de Vientiane, l'assemblée consultative et les opérateurs ont, chacun, contribué à développer la Francophonie, de même que TV5 Monde est sortie renforcée de la réforme du paysage audiovisuel français et davantage multilatéralisée pour lui donner un nouvel élan.

Le ministre des Affaires étrangères de la Guinée qui, comme certains pays n'ayant pas les ressources nécessaires, souhaite prendre part à la prospérité de la famille francophone, fait remarquer que les engagements concernant l'environnement ne pourront être pris en compte et les défis relevés que grâce à une coopération sérieuse entre pays avancés et pays pauvres dont les capacités nationales sont très faibles. Quant à la langue française, qui est à la base de l'espace francophone, il convient de lui donner toute l'importance qui lui revient. En Guinée, la langue française est la langue officielle consacrée par la constitution, elle est langue de communication et d'enseignement, et un facteur de cohésion et d'unité nationale.

Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères de la Tunisie remercie les pays co-auteurs du projet de résolution sur les droits de l'enfant proposé par son pays dont l'apport a contribué efficacement à refléter la promesse d'un avenir meilleur pour les enfants. En proposant ce projet de résolution, la Tunisie était mue par la conviction de la nécessité de renforcer la coopération et de consacrer l'engagement en faveur de la promotion des enfants en l'inscrivant dans la mise en œuvre des objectifs fixés par le cadre stratégique décennal. La Tunisie a elle-même procédé à une adaptation aux normes réglementaires internationales en faveur de l'enfance et adopté un plan d'action décennal. Le secrétaire d'État espère que cette résolution se traduira dans les faits pour l'épanouissement de l'enfant au sein de l'espace francophone.

En exprimant sa gratitude pour l'esprit de solidarité dont témoigne la prise en compte des préoccupations de son pays, la représentante de la Moldavie réaffirme son attachement aux valeurs défendues par l'OIF qui, par ses actions en faveur de la démocratie, de la gestion et de la prévention des conflits, montre efficacement sa capacité et sa vocation politiques. Elle annonce la tenue, ces derniers jours, à Chisinau d'une rencontre européenne de l'Organisation météorologique mondiale, en préparation de la 3<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le climat, qui se tiendra à Genève en septembre 2009.

Au terme de cet examen et prenant en compte les propositions d'amendements formulées par les différentes délégations, la Conférence approuve le projet de déclaration et recommande son adoption par le Sommet.

La Conférence approuve également les projets de résolution sur :

- la langue française ;
- les droits de l'enfant ;
- les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;
- la promotion du tourisme dans les pays francophones du Sud.

Ces projets seront ainsi soumis à l'attention du Sommet.

### **3. EXAMEN DE LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE FRANCOPHONE**

#### **3.1. Introduction par le secrétaire général**

La présidente invite le secrétaire général, qui préside le Conseil de coopération, à introduire ce point. Celui-ci remercie les co-hôtes pour leur accueil empreint de chaleur et d'amitié, tout en se réjouissant de la coïncidence du Sommet de la Francophonie avec le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Québec, où l'AIMF a également tenu sa 38<sup>e</sup> assemblée générale. Il relève que la coopération francophone doit beaucoup au Canada, où se trouvent le siège de l'AUF, l'IEPF et l'Unité jeunesse, respectivement à Montréal, Québec et Moncton. Il rend hommage aux anciens secrétaires généraux de l'ACCT, Jean-Marc Léger et Jean-Louis Roy, et renouvelle sa confiance à Clément Duhaime, administrateur de l'OIF, pour faire ressortir plus clairement les actions de la Francophonie au bénéfice des populations. Il évoque la poursuite, depuis Bucarest, de la mutation de l'organisation pour développer une culture de gestion axée sur les résultats.

Il rappelle que le Conseil de coopération réunit l'OIF et les quatre opérateurs directs et reconnus du Sommet (AIMF, AUF, TV5 Monde et Université Senghor), la Confémén et la Conféjes, ainsi que l'APF. Le travail en commun au sein de ce conseil s'inscrit dans une stratégie d'action visant à appliquer le cadre stratégique décennal adopté à Ouagadougou en novembre 2004. Il est clairement balisé par les instances de la Francophonie, concernant notamment les dispositions prises à Antananarivo et à Vientiane, qui valorisent la recherche de la synergie, de la cohérence et de la pertinence des actions, ainsi que leur valeur ajoutée. Le secrétaire général indique que tous ont collectivement veillé à coordonner leurs actions sur des domaines sensibles, contribuant ainsi à une visibilité accrue de la Francophonie sur le terrain au quotidien ; cette capacité à travailler ensemble s'est du reste illustrée par le lancement effectif des trois projets pilotes conjoints (Ifadem, Maisons des savoirs et Volontariat francophone) issus du Sommet de Bucarest. Le bilan qui en sera dressé dans les mois à venir lui permettra de faire des propositions quant à leur poursuite à la prochaine session de la Conférence ministérielle, en 2009.

Les quatre missions essentielles du cadre stratégique décennal, dont l'adoption a constitué un tournant majeur dans la vie de l'organisation, continueront à orienter le travail. Le projet de programmation quadriennale 2010-2013 de l'OIF, s'appuyant sur une vision de l'organisation au service des États membres, visera une utilisation rationnelle des moyens et la structuration des domaines prioritaires d'intervention. Parallèlement à son élaboration, d'ici fin 2009, les autres opérateurs feront des propositions à leurs instances respectives. Le secrétaire général se réjouit que le CPF ait approuvé les grandes orientations de cette future programmation dont il souligne qu'elle sera attentive à la fois à la jeunesse et à l'égalité entre hommes et femmes, et s'inscrira en complémentarité avec les autres actions, bilatérales et multilatérales. À cet égard, il signale les partenariats engagés notamment avec l'Union européenne, l'Union africaine, le Commonwealth, l'Isesco et l'Alecso. L'approbation par la Conférence des grandes orientations validées par le CPF qui figurent au dossier permettront d'aller de l'avant et de proposer en 2009 un projet de programmation idoine. Ayant relevé que l'organisation de la présente session, telle que proposée par les co-hôtes, sera l'occasion de rendre compte de la richesse des interventions de l'OIF et des opérateurs de la Francophonie, le secrétaire général annonce que son rapport d'activité a déjà été adressé aux chefs d'État et de gouvernement et que sa version électronique sera diffusée dans le cadre des présentes assises.

#### **3.1. Exposé de l'administrateur de l'OIF sur la coopération multilatérale**

Après avoir remercié le secrétaire général de l'honneur qu'il lui avait fait en le nommant, en 2006, au poste d'administrateur de l'OIF nouvellement créé par la Charte d'Antananarivo, M. Clément Duhaime affirme que l'OIF n'est rien sans les femmes et les hommes qui la font vivre au quotidien et mettent en œuvre des projets de coopération dans près de cinquante

pays. Il relève que 330 personnes de 40 nationalités différentes travaillent au siège de l'OIF et dans ses bureaux : représentations permanentes auprès de l'ONU à Genève et à New York ; auprès de l'Union européenne à Bruxelles ; auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba ; mais aussi implantations régionales à Bucarest, Hanoi, Libreville, Lomé et Port-au-Prince ; enfin, trois organes subsidiaires dont l'Institut de l'énergie et de l'environnement, situé à Québec. Sous la conduite du secrétaire général, l'ensemble de ce dispositif se veut le fer de lance de la coopération multilatérale francophone. Ayant signalé que les résultats de l'OIF, toujours plus probants, sont réalisés avec un budget de coopération de 50 millions d'euros, qui demeure constant malgré l'élargissement à la fois des membres et des missions, l'administrateur évoque quelques réussites concrètes depuis le Sommet de Bucarest, il y a deux ans :

- dans le secteur de la langue, la signature de 14 accords de partenariat avec les États et gouvernements francophones membres de l'Union européenne dont 25 000 diplomates, journalistes et fonctionnaires ont ainsi suivi des cours de français. Ont également été formés au français plus de 1 000 diplomates et hauts fonctionnaires africains, auxquels s'ajoutent des milliers d'enseignants de français formés dans les centres régionaux d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est ;
- l'accueil de plus de six millions de visiteurs, majoritairement des jeunes, dans les quelque 230 centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) implantés en milieu rural dans 18 pays membres, réseau qui a été doté de 60 000 nouveaux ouvrages ;
- la publication, grâce au soutien de l'OIF, de dizaines de milliers de manuels scolaires dans sept pays africains, auxquels s'ajoutent 100 000 exemplaires du dictionnaire francophone élaboré conjointement par l'OIF et l'AUF, qui seront distribués gratuitement dans les milieux éducatifs grâce au mécénat de la Fondation Jean-Luc Lagardère ;
- dans le sillage de l'adoption, à l'Unesco, de la convention sur la diversité culturelle, l'alliance stratégique avec les aires lusophone, hispanophone et arabophone pour sa ratification, l'appui à une vingtaine de gouvernements pour bâtir des politiques de protection et de promotion des industries culturelles et le soutien à 190 tournées au profit de 256 compagnies dans 26 pays ;
- dans le domaine de la paix et de la démocratie, le soutien aux processus électoraux des États membres en situation de transition et le développement d'une culture démocratique par le soutien à plus de 65 radios communautaires et à 20 organes de presse de langue française ;
- la participation d'environ 7 000 personnes à 140 ateliers en négociation et mise en œuvre de politiques commerciales, organisés en partenariat avec le Commonwealth et financés par l'Union européenne, ainsi que la mise à disposition de pays membres d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une trentaine d'experts en matière de développement économique ;
- sur Internet, le site portail de droit francophone, qui donne accès à plus de 4 000 sites juridiques de référence ainsi que le portail Médiaterre, devenu la plus importante base de données sur l'environnement en français. Au total, 18 sites internet consultés par près de cinq millions d'internautes préfigurent le futur portail de la Francophonie ;
- enfin, l'organisation, à travers le monde, de plus de mille manifestations annuelles célébrant la Journée internationale de la Francophonie, qui témoignent de l'attrait de l'OIF auprès de la société civile et des 200 réseaux d'experts qui font la force et l'originalité de l'organisation.

L'OIF s'est également illustrée sur la scène internationale où elle fait entendre la voix des francophones sur les grands enjeux mondiaux. L'administrateur cite, à titre d'exemple : l'Événement francophone aux Jeux de Beijing ; la rencontre internationale « Du dire au faire » à Québec, pour réfléchir sur les moyens d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone ; également à Québec, une rencontre sur la Francophonie économique ; le Symposium international sur les TIC et l'éducation, organisé conjointement avec le

gouvernement tunisien ; enfin, le séminaire initié par la Communauté française de Belgique rappelant l'importance du rôle régulateur de l'État dans l'éducation. À la suite du secrétaire général, il évoque l'esprit de collaboration accru entre l'OIF et les opérateurs de la Francophonie, concrétisé par les trois projets pilotes.

Il aborde ensuite la question de la modernisation de l'OIF, qui s'est traduite par l'adoption d'un plan de gestion stratégique, impliquant une nouvelle gouvernance et une approche axée sur l'atteinte de résultats mesurables. Ayant remercié la ministre Josée Verner pour l'appui financier du Canada dans ce sens, il témoigne des progrès accomplis, à commencer par la reconstitution des réserves en deux ans et le retour à l'équilibre financier. Il indique que, depuis 2006, l'OIF a pu réduire de 5% par an ses frais de fonctionnement. Outre le contrôle *a priori* du contrôleur financier et celui, *a posteriori*, du commissaire aux comptes, l'organisation a créé des fonctions d'auditeur interne et de conseiller juridique. Le fonctionnement de l'OIF s'appuie sur un système informatisé de gestion amélioré qui permet d'assurer la planification budgétaire, le suivi en temps réel des résultats financiers et la transparence des opérations. Une nouvelle stratégie de communication se fondant sur les conclusions d'un audit externe financé par le groupe Havas a été mise en œuvre.

Sur le plan budgétaire, l'administrateur remercie tout d'abord les États et gouvernements qui ont régularisé leurs arriérés de contributions statutaires. Ainsi, après les annonces du Niger, du Congo et du Liban, s'ajoutent celles du Cap-Vert, du Tchad et de la République démocratique du Congo. La recherche de nouveaux financements commence aussi à porter ses fruits : le Japon s'est engagé à financer une centaine de Clac en Afrique et des perspectives encourageantes se profilent avec le Qatar et les Émirats arabes unis. De plus, l'Isesco s'est engagée à investir un million de dollars dans les secteurs de la culture et de l'éducation.

L'OIF a par ailleurs lancé le processus de sa programmation 2010-2013 qui, tout en restant fidèle aux missions confiées à l'organisation, sera resserrée, novatrice et centrée sur ses créneaux d'excellence, tel que souhaité par les instances. L'administrateur forme le vœu que le Sommet prenne acte de la nouvelle concurrence linguistique et culturelle au niveau planétaire et décide de mettre à la disposition de l'OIF des capacités renouvelées. Il estime en effet que l'organisation est peut-être le seul instrument qui puisse donner tout son sens à la Francophonie solidaire voulue par les pères fondateurs : ambitieuse et moderne, attachée à sa langue, mobilisée pour sa jeunesse et soucieuse du développement durable et de liberté. Ainsi, dans la mesure où les moyens humains et financiers nécessaires lui seraient consentis, l'organisation pourrait-elle :

- répondre à la demande croissante d'enseignement du et en français, notamment en créant de nouveaux centres régionaux en Afrique centrale et dans les Caraïbes ;
- former, à l'horizon 2015, au moins 300 000 instituteurs sur les trois millions dont auront besoin l'Afrique et les Caraïbes, afin de contribuer aux Objectifs du millénaire pour le développement ;
- mettre en place plus de mille centres de lecture et d'animation culturelle ;
- mobiliser des centaines de jeunes dans le cadre du volontariat francophone ;
- permettre à l'IEPF de devenir l'acteur majeur d'un grand projet mobilisateur sur l'accès à l'eau ;
- assister les États membres souhaitant moderniser leur appareil judiciaire ;
- être le catalyseur d'une grande bibliothèque numérique francophone permettant de rendre accessibles des textes juridiques et littéraires ainsi que des œuvres audiovisuelles.

En terminant, M. Duhaime exprime son souhait de continuer à mettre au service de l'organisation l'héritage ancestral de courage et de détermination insufflé par la langue française qu'il partage avec plusieurs millions de francophones du Québec et du Canada.

### 3.3. Communications des opérateurs directs

- **AUF**

Le recteur de l'AUF rappelle que l'Agence universitaire est tout d'abord l'unique opérateur de la Francophonie en matière de coopération universitaire, qui compte quelque 700 universités membres dont le tiers n'appartient pas à l'espace francophone, 63 implantations dont 40 campus numériques répartis dans 38 pays, et 450 membres du personnel chargés de la gestion d'un budget de près de quarante millions d'euros. L'AUF est ensuite un projet politique et solidaire, dans la mesure où il offre aux moins munis la possibilité de participer en français à la société internationale du savoir, projet servi, outre l'expérience fine du terrain de l'AUF, par une gestion scientifique transparente, économe et rigoureuse. La politique de l'Agence universitaire est marquée par la volonté de synergie avec ses partenaires. Ainsi, outre la préparation d'un ensemble d'outils pédagogiques pour les enseignants et les apprenants avec TV5 Monde, il cite les filières de formation à la gestion dans la Caraïbe réalisé avec l'AIMF. La synergie est particulièrement poussée avec l'OIF, notamment à travers le projet Ifadem de formation des maîtres du primaire. La phase pilote de ce programme de formation continue à distance axée principalement sur l'usage des technologies de l'information et de la communication, et l'accès plus grand aux ressources pédagogiques par Internet, concerne le Bénin, le Burundi, Haïti et Madagascar. La convention signée à cet effet entre l'OIF et l'AUF répartit les charges financières entre ces deux partenaires, de l'ordre d'un million d'euros sur trois ans pour chacun d'eux. La sensibilisation des pays par le comité mis en place se poursuit, tandis que la formation des formateurs a débuté dans les pays visés. Il affirme que ce programme s'articule naturellement avec le projet de valorisation du français en Asie du Sud-Est (Valofrase), également conduit avec l'OIF, ainsi qu'avec le projet Soufi (Soutien au français universitaire au Moyen-Orient) que l'Agence universitaire va lancer pour le Liban, l'Égypte, la Syrie et le Yémen. L'AUF apporte par ailleurs sa collaboration au programme des jeunes volontaires.

S'agissant de ses programmes propres, l'Agence universitaire soutient actuellement quinze pôles d'excellence régionaux et cinquante projets de coopération scientifique interuniversitaires. Elle gère plus de quatre-vingt dix filières de formation francophone avec 8 500 étudiants et anime vingt réseaux de chercheurs scientifiques et quatorze réseaux institutionnels. Il souligne par ailleurs, les trois principales réalisations de l'Agence universitaire que sont :

- les instituts de formation en deux ans, en réponse à des demandes locales et régionales, et dédiés à l'entrepreneuriat à Maurice, à l'administration et à la gestion à Sofia, à la médecine tropicale à Vientiane, à l'informatique à Hanoi et récemment, au management public et privé à Port-au-Prince. Un projet d'un montant d'un million six cent mille euros est en cours, en vue de la création d'un sixième institut, consacré à la gouvernance universitaire, qui formera les responsables administratifs des établissements du Sud ;
- les campus numériques francophones, implantés pour plus de la moitié en Afrique et dont la gamme s'est étoffée avec l'augmentation de l'accès à Internet, la production de contenus, des formations locales mais aussi à distance ; actuellement, 54 diplômés sont préparés à distance. Le développement de la deuxième génération des campus numériques est prévue dans les meilleurs délais, sous forme d'éco-campus à consommation zéro d'énergie ;
- les bourses : outre les quelque deux mille bourses d'études, de mobilité, d'enseignement et de recherche octroyées tous les ans, l'AUF se propose d'offrir également une aide aux étudiants en thèse, avec une formation en alternance dans les établissements universitaires du Sud et du Nord. Ce programme, sorte d'Erasmus d'excellence francophone, intitulé « Horizons francophones » vise à devenir un véritable projet d'incubateur de thèse et à former la génération de docteurs dont les pays en développement ont besoin.

Le recteur se tient à l'écoute de la CMF dont il sollicite le soutien moral, politique et financier.

- **TV5**

La directrice générale de TV5 Monde affirme que la chaîne francophone entend incarner « la puissance d'un média au service de la Francophonie ». Elle rappelle que TV5 Monde est la deuxième chaîne internationale la plus regardée, avant CNN et la BBC, avec un réseau de distribution dans 200 pays, 180 millions de foyers connectés dans le monde et 54 millions de spectateurs par semaine. Ces chiffres témoignent de l'attractivité de la chaîne, que ses dirigeants entendent accroître encore davantage grâce au nouveau projet éditorial et au plan stratégique décennal, qui souhaitent confirmer et renforcer TV5 Monde en tant que :

- chaîne multilatérale, fédérant plusieurs États et gouvernements ainsi que des télévisions publiques nationales, comme le montre l'accord conclu entre les actionnaires de la chaîne que la directrice générale qualifie de « gagnant-gagnant » et fruit d'une volonté collective. Une telle structure, unique au monde, est néanmoins confrontée à des défis majeurs et notamment celui du développement du numérique, auquel le nouveau plan stratégique entend répondre ;
- chaîne mondiale, qui demande à consolider son mode historique de diffusion mais aussi à diversifier sa présence sur les nouveaux réseaux numériques et à être accessible sur les nouveaux écrans. À titre d'exemple, le site tv5.org reçoit cinq millions de visites par mois, qui consultent quelque 30 millions de pages et 1,8 million de vidéos ;
- chaîne généraliste, en diffusant, à côté de l'information, des documentaires sur des événements culturels et sportifs revendiquant les valeurs de la Francophonie, dans une perspective de solidarité, d'échange, de diversité culturelle et soulignant les actions volontaristes ainsi que la curiosité, l'innovation et la qualité des contenus. TV5 Monde s'attache par conséquent à développer des contenus porteurs de sens et à affirmer son identité par la communication vers tous et vers chacun, afin d'être tout à la fois la chaîne de tous et de chacun et la chaîne mondiale de proximité ;
- chaîne francophone, en faisant sa pleine place à la langue française mais qui ne doit pas être une barrière pour autant, ce qui a conduit à développer le sous-titrage (neuf langues actuellement).

Enfin, la directrice générale de TV5 Monde rappelle que les responsables politiques sont les premiers ambassadeurs de la chaîne pour en renforcer la présence et l'utilisation, et encourager l'élaboration de projets spécifiques. En indiquant que TV5 se veut être « la chaîne qui regarde ceux qui la regardent », elle affirme que l'enjeu politique en cause est de faire entendre encore plus fort la voix singulière de la Francophonie, porteuse tout à la fois de singularité et d'universalité.

- **AIMF**

Le secrétaire permanent de l'Association internationale des maires francophones souligne d'emblée que désormais plus de 50% des populations vivent dans les villes, renforçant ainsi le rôle des maires, que l'AIMF a vocation d'accompagner, au service des populations. Il indique que l'AIMF est un réseau de deux cents villes qui a conduit quelque sept cents projets depuis 1990, et mobilisé huit millions d'euros depuis le Sommet de Bucarest. Les objectifs de l'AIMF sont principalement la préservation de la place de l'humain dans la société, la promotion de l'égalité femmes-hommes, le renforcement des processus de décentralisation, le renforcement des capacités des villes et la contribution à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire. Pour ce faire, les actions portent principalement sur la modernisation de l'état civil, de la comptabilité et des services financiers municipaux (trois millions d'euros mobilisés depuis Bucarest), l'adressage, l'accès à l'eau (plus de deux millions d'euros), l'assainissement (deux millions sept cent mille euros), la santé notamment par la création et la rénovation de centres médico-sociaux de lutte contre le HIV sida, comprenant des maternités pour les mères séropositives, ou encore l'aménagement, les transports, l'éducation par la mise en place de centres multimédias et l'aide d'urgence en situation de crise alimentaire ou d'inondation.

S'agissant des perspectives, l'association envisage :

- de placer la programmation 2009-2013 sous le signe de la gestion axée sur les résultats ;
- d'accompagner les villes dans la recherche de coopérations avec les agences de développement et les grands bailleurs internationaux, comme avec certaines organisations non gouvernementales ;
- de renforcer sa coopération avec l'OIF et les autres opérateurs, à l'image de la synergie mise en œuvre dans le cadre des projets pilotes du volontariat et des maisons du savoir ;
- d'encourager les échanges avec les villes des autres espaces linguistiques ; à cet égard, des partenariats sont prévus ou en cours avec des villes du Commonwealth ou du Monde arabe.

Le secrétaire permanent de l'AIMF affirme que les maires sont de fait des acteurs incontournables.

- **Université Senghor**

Le recteur de l'Université Senghor rappelle que cette institution, ouverte en 1990 à Alexandrie, est au service du développement africain en contribuant à la formation de ses ressources humaines ; en mai 2009, l'université aura formé, depuis sa création, près de mille diplômés de trente nationalités différentes dont certains occupent aujourd'hui des postes de responsabilité, y compris ministre, dans leurs pays respectifs.

Initiative particulièrement originale, l'université l'est :

- par le public visé, tous les étudiants ayant au moins un niveau de licence dans leur pays d'origine et une expérience professionnelle préalable ;
- par la diversité géographique de ses étudiants, originaires d'une trentaine de pays ;
- par sa méthode pédagogique qui fait appel à des professeurs associés provenant de tout l'espace francophone, permettant ainsi un brassage des cultures et des méthodes et donnant une plus grande ouverture d'esprit et une vision élargie de la société qui se mondialise ;
- par les opportunités de stage de trois mois, à la fin de la première année, en Europe et au Canada, relativement rares dans les universités africaines.

À l'image du message de Léopold Sédar Senghor invitant à « *s'enrichir de nos différences pour converger vers l'universel* », l'université est un vecteur du dialogue des civilisations, de l'ouverture au monde, de la rencontre, du partage et du brassage des cultures grâce auxquels les étudiants tissent un réseau d'amitié, notamment par à travers l'Association internationale des diplômés de l'Université Senghor, créant ainsi une Francophonie plurielle, dynamique et solidaire et contribuant, comme réseau d'ambassadeurs, au rayonnement de la culture francophone.

Le recteur rappelle qu'après une crise de croissance, l'Université Senghor s'est dotée en 2005 d'un plan stratégique et d'une programmation quadriennale qui s'inscrivent parfaitement dans le Cadre stratégique décennal de la Francophonie. Elle délivre désormais un diplôme aux normes internationales, un master en développement reconnu par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames), l'Égypte et selon les spécialités, par certaines universités canadiennes ou françaises (codiplomation avec Paris I). Près de 150 étudiants suivent la seconde année de cette formation déclinée en sept spécialités, qui s'inscrivent toutes dans une perspective de développement durable : gouvernance et management public ; management de projet ; gestion de l'environnement ; santé internationale ; politiques nutritionnelles ; gestion du patrimoine culturel ; management de la culture et des médias, consacrée à la gestion des industries culturelles en Afrique.

La formation à distance est également au cœur des activités, à l'exemple de la nouvelle formation de directeurs d'établissements scolaires, projet pilote mené en collaboration avec l'OIF, l'AUF, la Confémén et l'Afides, et bénéficiant actuellement à 25 étudiants du Burkina, du Bénin, du Niger et du Cameroun. S'agissant des formations continues, l'université a développé, depuis 2005, un programme de formations continues sur une à huit semaines, réalisées soit à Alexandrie, soit dans un pays d'Afrique francophone et qui ont d'ores et déjà concerné plus de 650 cadres. Ces formations sont organisées autant que possible avec d'autres partenaires francophones mais aussi l'UEMOA, l'UNFM, le PNUD de Lomé, l'ISG de Libreville ou encore la CEMAC. L'Université participe en outre au programme des jeunes volontaires de la Francophonie, en accueillant, depuis octobre, deux volontaires, respectivement de nationalité ivoirienne et canadienne.

Par ailleurs, l'université s'appuie sur une utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication, tout en se préoccupant du rayonnement et de la notoriété de l'université. Il souligne à cet égard l'attrait de l'université, marqué par les quelque 1 500 candidatures reçues, émanant de 39 pays, pour 150 places d'étudiants, et qui va au-delà du continent africain. Le doublement du nombre d'étudiants en master depuis 2004 et la volonté de renforcer la part des femmes exige, enfin, une rationalisation des moyens, qui sont demeurés constants.

De manière générale, le recteur estime qu'après trois ans de mise en œuvre de la programmation quadriennale, l'ensemble des objectifs ont été atteints voire dépassés, s'agissant notamment de la mise en place d'un nouveau projet pédagogique, de l'augmentation des effectifs de plus de 50% en master ; du renforcement du pourcentage de femmes qui s'est passé de 20 à 32% ; du renforcement de la formation continue passé de huit semaines en 2005, à quarante-deux en 2007 ; du développement des TIC ; du renforcement des liens avec les anciens senghorien ; du développement de partenariats ; de l'amélioration du fonctionnement administratif et financier, avec une diminution du coût par étudiant et la mise en place de normes de gestion du personnel. Il se félicite que l'Université Senghor dispose ainsi désormais de tous les atouts pour réussir et être un véritable pôle d'excellence.

### **3.4. Exposés des conférences ministérielles sectorielles**

- **Confémén**

En soulignant que la moitié des enfants du monde vivent dans une pauvreté inacceptable, le président de la Confémén, qui appelle de ses vœux une société de promotion de la paix, relève que tous les pays sont affectés par la crise économique. Convaincu que les gouvernements feront tous les efforts pour trouver les solutions qui s'imposent, il plaide cependant en faveur du seul investissement durable pour les générations à venir que constitue l'accès à l'éducation pour tous. Confiant dans la créativité de tous les enfants du monde, il appelle à ce que la prochaine génération puisse utiliser les TIC pour obtenir de nouveaux savoirs, voire trouver les réponses aux questions qui n'ont pas encore été posées. Pour lui, chaque enfant naît avec des chances égales mais la pauvreté ou la discrimination du genre peuvent aller à leur rencontre. Il indique que la Confémén se veut un espace de réflexion sur la qualité de l'enseignement et un espace de partage des meilleures idées et des meilleures pratiques. Il annonce le lancement de l'évaluation des systèmes éducatifs d'une vingtaine de pays dont le pilotage permet d'améliorer les résultats scolaires. Considérant que l'on peut tous apprendre des réussites des autres, il note que, dans ce domaine, les recettes sont semblables partout, malgré les différences. Il souligne que l'accent doit être mis sur la formation des enseignants et l'appui aux écoles par les gouvernements. Il évoque, à cet effet, le programme de formation à distance en matière de gestion scolaire, réalisé en partenariat avec l'OIF, l'AUF et l'Université Senghor. Enfin, il cite l'appel de Caraquet à continuer à partager et à renforcer la formation des enseignants, tout en œuvrant à donner des chances égales à tous les enfants.

- **Conféjes**

Le secrétaire général de la Conféjes annonce que l'institution fêtera ses quarante ans l'année prochaine, à l'occasion de sa 32<sup>e</sup> session ministérielle, qui se tiendra à Bujumbura en mars 2009. Il affirme le caractère unique des interventions de la Conféjes qui, depuis sa création en 1969, exerce un leadership en faveur de la jeunesse. Sa programmation, qui s'inscrit dans le cadre stratégique décennal, consiste à apporter un appui institutionnel aux États membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de jeunesse ainsi qu'un appui à divers programmes dont l'éducation à la démocratie et à la citoyenneté. À cet égard, le secrétaire général signale la publication d'un guide pour accompagner les efforts de l'OIF visant l'instauration d'une démocratie durable. Un programme d'appui à la création de micro-entreprises de jeunes est aussi en place. La Conféjes offre par ailleurs un cadre multilatéral pour développer le sport, notamment par la création de centres de sport de haut niveau en Afrique. En partenariat avec le CIO et les fédérations sportives, elle met en œuvre un programme pour préparer l'élite du sport à la participation aux grands événements. Ses programmes, réalisés à 95% chaque année, favorisent une participation équitable des femmes et des hommes. C'est ainsi que les bourses octroyées aux sportifs de haut niveau ont bénéficié à 42% de femmes. La Conféjes continuera d'appuyer l'OIF en vue des Jeux de la Francophonie de Beyrouth. Suivant le principe de la gestion axée sur les résultats, les changements apportés dans le cadre de la programmation 2008-2012 devront tenir compte de la mondialisation et de la décentralisation amorcée dans de nombreux pays ainsi que du défi d'atteindre le plein emploi. En terminant, le secrétaire général annonce le lancement d'une lettre d'information sportive.

La vice-présidente remercie les intervenants pour leur effort de synthèse et ouvre les débats.

### **3.5. Échanges avec les ministres**

En saluant cette séance d'échange sur la coopération multilatérale comme une innovation majeure dans l'ordre du jour de la Conférence ministérielle, les intervenants ont marqué un grand intérêt pour les exposés de l'OIF, des opérateurs ainsi que des conférences ministérielles et unanimement salué les actions de terrain conduites par la Francophonie.

Le ministre chargé de la Francophonie du Burkina Faso se félicite de cette initiative novatrice des co-hôtes de réunir à la même table le secrétaire général, l'administrateur de l'OIF ainsi que les plus hauts dirigeants des opérateurs et des conférences ministérielles pour un dialogue interactif, convaincu que c'est dans l'OIF que sont force et avenir. Il salue particulièrement les actions de TV5 Monde, qui célèbre son 25<sup>e</sup> anniversaire et invite les États et gouvernements à soutenir fortement cet opérateur, y compris sur un plan financier. Il félicite l'administrateur pour le travail de resserrement réalisé et pour les objectifs atteints, et l'encourage à poursuivre ses efforts.

En se réjouissant que son pays ait été retenu pour le projet pilote Ifadem, le ministre des Affaires étrangères du Bénin fait observer que depuis l'adoption en 2004, à Ouagadougou, du cadre stratégique décennal, le monde a évolué et de nouveaux défis sont apparus. Il plaide donc pour la relance de la réflexion sur les objectifs visés par la Francophonie face aux problèmes auxquels les pays sont actuellement confrontés, s'agissant notamment de la santé ou encore de la crise alimentaire, au-delà des questions de paix et de démocratie. Il demande de trouver des moyens supplémentaires pour y faire face, notamment dans le cadre du resserrement de la programmation.

Le coordonateur national pour la Francophonie de l'Ex-République yougoslave de Macédoine affirme que son pays se reconnaît bien dans les actions menées par la Francophonie, conformément aux valeurs de paix, de démocratie, de solidarité et de tolérance partagées par l'ensemble de ses membres. Particulièrement préoccupé du renforcement de la promotion de la diversité culturelle face à la mondialisation, il appelle à la flexibilité et à la prise en compte des spécificités des pays, qui doivent se fonder sur une meilleure

information de la situation et des besoins réels de ceux-ci. Ce faisant, la Francophonie favorisera la connaissance mutuelle et renforcera l'efficacité de ses actions.

Le ministre délégué aux Affaires étrangères du Gabon souligne avant tout la nécessité pour les États et gouvernements membres d'honorer leurs obligations élémentaires, notamment en ce qui concerne les contributions statutaires ; il annonce le versement imminent des contributions statutaires et volontaires du Gabon. Il fait part du projet de création d'un centre de formation en français à Libreville, destiné à la sous-région, en rappelant le projet déjà en cours avec l'Agence universitaire de création d'une école doctorale pour les maladies tropicales. Il lance par ailleurs un appel à l'AIMF pour appuyer les municipalités dans le domaine des finances. Enfin, il exprime son soutien au Liban pour la préparation des prochains Jeux de la Francophonie, à Beyrouth, et se réjouit par avance des perspectives qui s'en dégageront.

Le ministre responsable de la Francophonie du Nouveau-Brunswick fait part de l'attachement profond de son gouvernement aux activités de coopération et aux initiatives sur le terrain, s'agissant notamment de l'éducation, de la formation professionnelle et technique, et de la langue française. Il apprécie particulièrement les initiatives destinées à faire des jeunes des partenaires réels dans toutes les actions. En saluant les efforts déjà réalisés dans ce domaine, il invite les différents intervenants à renforcer le travail d'équipe, la concertation et la synergie dans leurs actions, pour éviter les dédoublements constatés entre leurs programmations ; dans la mesure où ce problème est aussi de nature systémique, l'OIF devra examiner à nouveau ses structures en vue d'y apporter les éventuelles modifications qui permettraient d'améliorer l'efficacité et la synergie ainsi que le resserrement tant recherchés, tout en résistant à la tentation des gouvernements d'ajouter des missions et des mandats à chaque instance. En réaffirmant l'importance de l'éducation et de la formation, il exhorte la Francophonie à faire ensemble et mieux ce qu'elle fait déjà bien, à faire avec les jeunes plutôt que faire pour eux et à agir en harmonie avec l'environnement.

Le conseiller du gouvernement de Monaco pour les Relations extérieures souligne l'intérêt de la principauté de Monaco pour une Francophonie de proximité dont la coopération, avec ses moyens, ses limites et ses richesses, se traduit par des actions concrètes sur le terrain. À ce titre, il affirme que la programmation 2010-2013 se doit d'être resserrée et cohérente, ciblant prioritairement la promotion de la langue française, le soutien à l'éducation de base, l'appui au secteur de l'énergie et de l'environnement, les actions de proximité et celles en faveur des jeunes. Il juge les orientations et les principes d'action du tableau synoptique présenté par l'OIF tout à fait cohérents et constituant une feuille de route fonctionnelle en vue de la prochaine programmation quadriennale, qui devra fixer les choix et les priorités en tenant compte des moyens financiers limités de l'organisation. En affirmant qu'une Francophonie moderne et conquérante doit s'appuyer sur la jeunesse, qu'il se réjouit de voir comprise comme une action transversale de l'OIF, il annonce que Monaco poursuivra, dans ce cadre, son soutien aux centres de lecture et d'animation culturelle dont le succès et la popularité ne se démentent pas. De même, Monaco appuie pleinement le programme des jeunes volontaires de la Francophonie que la principauté avait initié et dont la phase pilote semble prometteuse, avec quarante jeunes, essentiellement du Sud, déjà sur le terrain. Enfin, en soulignant que la jeunesse n'aura d'avenir que dans un environnement sain et respecté, il salue les actions de l'IEPF dans ce domaine et rappelle que le prince Albert II, très impliqué dans ce combat, s'exprimera devant ses pairs sur cet enjeu majeur. Il affirme la volonté de Monaco d'occuper toute sa place au sein de l'OIF et forme le vœu que ce sommet permette de progresser vers une Francophonie vivante et tournée vers l'avenir.

Pour le représentant de la Suisse, le mot clé de la coopération multilatérale est la synergie, entre l'OIF et les opérateurs et entre les opérateurs eux-mêmes ; ces derniers qui constituent la spécificité de la Francophonie, doivent avoir un rôle déterminé dans les prochaines programmations pour renforcer la visibilité et l'efficacité de la Francophonie, pour autant qu'ils sachent exploiter cette synergie.

Le représentant du Canada rappelle l'attachement de son pays à cette action de terrain, qui touche directement les populations et assure la visibilité de la Francophonie. En se

félicitant de l'étendue de la coopération multilatérale francophone et des divers succès à son actif, dont il faut s'inspirer pour accroître l'efficacité et la visibilité de l'action francophone, il appelle à poursuivre les efforts dans trois domaines particulièrement :

- l'intégration, sous une même bannière, de la coopération multilatérale francophone, qui seule peut amener à une vision commune et concertée de la programmation de tous les opérateurs et des conférences ministérielles. Il encourage les institutions de la Francophonie à poursuivre la simplification de leurs structures de gouvernance afin de gagner en efficacité et de réaliser des économies qui permettront de consacrer davantage de ressources aux actions de coopération ;
- le resserrement et la concentration de la prochaine programmation sur un nombre limité de projets. Il appelle la CMF à endosser le tableau des orientations stratégiques proposé par l'OIF pour la programmation 2010-2013 et à donner à l'OIF le mandat de développer et de mettre en œuvre la prochaine programmation sur ces bases ;
- la mise en œuvre du plan de gestion stratégique, qui permettra l'application de la gestion axée sur les résultats à toutes les activités de la Francophonie et la réalisation de progrès en matière de rigueur, de transparence et de reddition des comptes. Il lance un appel aux États et gouvernements membres pour qu'ils contribuent à la mise en œuvre du plan de gestion stratégique, qui constitue pour le Canada un investissement crucial pour l'avenir de l'organisation et son poids sur la scène internationale.

Au nom du ministre de la Culture et de la Francophonie, la représentante de la Côte d'Ivoire remercie en premier lieu l'OIF pour sa présence en Côte d'Ivoire, notamment dans le cadre de l'organisation du Masa spécial pour le retour à la paix, de l'appui à l'organisation de la Quinzaine des cinémas du monde, de même que pour les activités déployées par la Confémén, le Brao ou encore l'Université Senghor d'Alexandrie. Elle salue en particulier les séminaires organisés récemment avec l'IEPF, respectivement sur l'économie d'énergie et le développement des biocarburants, en décembre 2007, et sur le renforcement des capacités de responsable-énergie en septembre 2008. S'agissant des attentes de la Côte d'Ivoire, elle sollicite un accompagnement appuyé dans le processus électoral en cours ainsi qu'un appui concret aux projets communautaires en faveur des jeunes et des enseignants, par le biais du PSD notamment. Dans un objectif de plus grande visibilité, elle suggère, enfin, de mieux valoriser les actions, particulièrement appréciées, de l'AIMF et de renforcer la synergie entre l'OIF, ses opérateurs et les structures nationales.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Francophonie du Congo salue et encourage les actions, l'audace et la méthodologie de travail de l'OIF et des opérateurs, dont les bilans et perspectives correspondent bien à la feuille de route des instances. En appuyant les demandes de renforcement de la synergie entre Francophonie institutionnelle et de terrain, il appelle la communauté francophone à s'intéresser à de nouveaux domaines de coopération comme la santé, qui est un enjeu majeur. Conscient de la difficulté à montrer tout ce que fait la Francophonie, il salue les efforts de visibilité déployés lors de cette conférence avec la retransmission sur Internet des exposés des opérateurs.

Le représentant de la France recommande à l'OIF ainsi qu'aux opérateurs de :

- travailler par grandes priorités ;
- se fixer des objectifs clairement affichés ;
- s'inscrire dans une culture du résultat et de l'évaluation, au-delà de la reddition des comptes à proprement parler ;
- rechercher de nouveaux financements, ce qui ne doit pas dédouaner les États et gouvernements membres de leurs responsabilités financières ;
- mieux faire savoir ensemble ce que fait la Francophonie et communiquer mieux sur ce qu'est la Francophonie, en vue d'en permettre l'appropriation par les opinions publiques, face aux nombreux constats du manque de visibilité.

Le représentant de la Communauté française de Belgique félicite l'OIF pour ses réalisations et les améliorations obtenues en termes de gestion, qui résultent d'un processus lancé par le Président Diouf avec l'aide de M. Roger Dehaybe puis de M. Clément Duhaime. Il note, en particulier, les réductions des frais de fonctionnement de l'OIF, qu'il faut non seulement améliorer encore mais dans lesquels il conviendrait aussi de distinguer entre les coûts de personnel selon qu'ils sont de pur fonctionnement ou d'actions sur le terrain. Il apprécie le rapport du commissaire aux comptes sur la Direction de l'éducation et de la formation, en recommandant la mise en œuvre de ses recommandations, s'agissant notamment de rééquilibrer les moyens en faveur de cette direction dont le rapport souligne la bonne gouvernance interne. La CFB soutient par ailleurs l'idée d'un plus grand rapprochement entre l'OIF et la Confémen, tout en sollicitant l'avis de cette dernière sur cette éventualité. De manière plus générale, la CFB insiste pour que le processus de définition d'objectifs, résultats à atteindre et indicateurs objectivement vérifiables de réalisations, tant pour l'OIF que pour les opérateurs, à titre individuel ou conjointement, soit systématisé. Enfin, saluant la formule de TV5 Monde, qui se veut « la chaîne qui regarde ceux qui la regardent », ce qui s'applique bien à l'ensemble de la Francophonie s'agissant notamment de nécessité d'avoir une bonne connaissance de la situation du français dans le monde, il estime qu'un élargissement du financement de la chaîne soulève la question de savoir si ces nouveaux financements porteront sur des projets spécifiques ou s'ils seront d'ordre structurel.

Le premier vice-ministre des Affaires étrangères du Vietnam salue les actions menées en faveur de la paix, de la démocratie et du développement durable, en lien avec les Nations unies. Il confirme le soutien de son pays aux orientations retenues par l'OIF ainsi qu'aux réformes visant à renforcer l'efficacité et la transparence de la gestion ainsi que la modernisation financière et administrative de l'organisation. Il se prononce pour le maintien des priorités définies dans la programmation 2006-2009, qu'il juge centrales pour les pays membres, en demandant également d'assurer un équilibre entre les quatre missions du cadre stratégique décennal et d'accorder toute l'importance qu'il convient à la coopération économique. Il apprécie l'aide apportée aux pays francophones d'Asie, estimant que c'est surtout dans cette région qu'il faut consolider la présence de la Francophonie, notamment par des actions de formation en langue française en faveur des diplomates et des interprètes, à l'image du programme pour le français dans l'Union européenne, tout en poursuivant le programme Valofrase, particulièrement exemplaire de la coopération multilatérale.

Le ministre de la Culture du Liban salue les efforts déployés pour mettre en œuvre la réforme d'Antananarivo, qu'il faut parachever. Il estime que la programmation 2010-2013 doit être équilibrée autour des quatre missions du cadre stratégique décennal, même si des contraintes budgétaires entraînent des choix et des resserrements ; il appelle également à trouver des financements innovants. Il se félicite de la coopération active de l'OIF avec son pays concernant les centres de lecture et d'animation culturelle, que le Liban s'est largement appropriés et qu'il souhaite voir étendus ; l'aide à la presse libanaise en français est également vivement appréciée. Il annonce que Beyrouth a été désignée capitale du Livre pour l'année 2009 par l'Unesco, et sollicite l'appui de la Francophonie dans cette perspective. Il remercie le secrétaire général pour son soutien dans la préparation de la 6<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie à Beyrouth, dans laquelle le Liban est très investi et sa population très mobilisée, dans l'espoir d'une très large participation de la communauté francophone ; il saisit cette occasion pour remercier les pays membres pour toutes leurs contributions à la réussite de cet événement. En soulignant l'attachement du Liban à sa langue nationale, mais également au français, il souhaite que son pays bénéficie du programme Ifadem. Il souscrit par ailleurs, au projet de volontariat des jeunes dont les offres répondent aux demandes de nombreux pays membres. Enfin, il réitère son invitation aux jeunes francophones à participer largement à la grande fête des prochains Jeux de la Francophonie de 2009.

La ministre des Affaires étrangères d'Andorre salue les efforts déployés en matière de coopération ainsi que le volontarisme des opérateurs dans ce moment clé de l'histoire de la Francophonie marqué par la nécessité de resserrement, dans un contexte de crise financière. En soulignant la contribution active qu'apporte son pays au Programme spécial de développement depuis

plusieurs années, elle demande que ce plan fasse l'objet d'une réorientation rapide qui lui permette de répondre vraiment aux objectifs et aux attentes des populations.

Le ministre de la Francophonie du Laos se réjouit particulièrement de la réussite du programme Valofrase, programme phare qui permet la promotion du français en Asie du Sud-Est ; il fait siens les propos du Vietnam sur la nécessité de renforcer la place de la langue française dans cette région. Il demande par ailleurs à la chaîne TV5 Monde de mieux prendre en compte cette région dans ses programmes et à améliorer sa présence dans cette zone géographique que TV5 a tendance, selon lui, à oublier.

Le représentant du Burundi se réjouit que son pays ait été retenu pour le déploiement de la phase pilote du projet Ifadem dont la réussite sera conditionnée par une implication double, chacun en ce qui le concerne, à honorer ses engagements. C'est dans cet esprit que le comité national burundais, pour sa part, collabore étroitement à la mise sur pied du dispositif de formation ; il invite l'OIF à renforcer, de son côté, le volet des ressources humaines au regard des attentes exprimées vis-à-vis du projet. Soutenant pleinement les orientations et programmes de l'organisation, le Burundi vient de régulariser un dixième de ses arriérés de contributions statutaires et d'honorer sa part pour l'exercice en cours. Une loi permettant la prochaine ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco a par ailleurs été adoptée. Enfin, le Burundi se réjouit d'organiser les 23 et 24 mars 2009, la 32<sup>e</sup> Conférence ministérielle de la Conféjes et espère y accueillir une communauté francophone nombreuse.

En réponse à ces interventions, l'administrateur de l'OIF indique que le principal défi de la programmation est de lancer son processus d'élaboration, incluant la concertation avec les États et gouvernements membres ainsi que les opérateurs et partenaires, suffisamment en amont ; il fait observer que ce processus n'a jamais été engagé aussi tôt par le passé. Pleinement d'accord avec la nécessité de renforcer les synergies, il signale toutefois les difficultés que soulèvent les demandes de resserrement, qui exigent de faire des choix. L'OIF présentera aux instances, à cet égard, toutes les conséquences financières et en termes de ressources humaines des différentes options possibles, pour éclairer leurs décisions. Il partage également la volonté de réduire au mieux les frais de fonctionnement, en signalant cependant qu'il y a, dans ce domaine, un seuil incompressible. Enfin, il espère réussir à mettre en œuvre les recommandations du commissaire aux comptes sur la gestion de la Direction de l'éducation et de la formation, à l'image de ce qui a été fait à la suite du rapport sur la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme.

La vice-présidente de la Conférence remercie l'ensemble des intervenants et se félicite de cet échange avec les acteurs de la coopération multilatérale francophone dont tous saluent les efforts et les riches contributions. Elle retient principalement le consensus dégagé autour de la nécessité, d'une part, de renforcer la synergie et la convergence entre l'OIF, les opérateurs et les conférences ministérielles, et, d'autre part, d'élaborer de vraies stratégies et de resserrer la programmation de l'OIF.

La Conférence demande à l'OIF et aux opérateurs spécialisés, réunis en Conseil de coopération sous la présidence du secrétaire général, de développer avant la prochaine ministérielle, une stratégie globale définissant des objectifs communs, quelques champs d'intervention prioritaires, ainsi que les moyens financiers et les ressources humaines. Cette stratégie sera mise en œuvre dans le cadre de la programmation 2010-2013.

### **3.6. Rapport du commissaire aux comptes**

Le commissaire aux comptes de l'OIF, M. Philippe Séguin, rappelle avoir indiqué à la CMF de Vientiane, en 2007, sa conception du mandat qui lui a été confié il y a deux ans, à savoir que l'audit externe, la vérification comptable et le contrôle de régularité doivent être complétés par une analyse de l'utilisation des moyens alloués au regard de l'efficacité, afin non seulement de pointer les irrégularités mais aussi de permettre aux décideurs d'améliorer le fonctionnement. Il présente les principales conclusions des trois rapports élaborés en 2008 :

le rapport habituel sur les comptes de l'exercice 2007 et deux contrôles spécifiques, l'un portant sur la Direction de l'éducation et de la formation (DEF), l'autre sur le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (Brao).

Comme en 2007, il a pu certifier sans réserve les comptes de l'OIF. Il a constaté que l'organisation a poursuivi ses efforts d'amélioration de la gestion administrative, comptable et financière. Toutefois, de nombreuses initiatives de réforme entamées en 2006 et 2007 n'ayant pas encore abouti, il estime que les projets de réforme devraient être davantage hiérarchisés afin d'accélérer en priorité la gestion des ressources humaines et la refonte des textes régissant le fonctionnement.

Au-delà de la question du contrôle, il souhaite appeler l'attention de la Conférence sur deux sujets stratégiques : la cohérence et la visibilité des actions de la Francophonie, d'une part, et la priorité accordée à l'éducation par le Sommet de Bucarest, d'autre part. Le contrôle de la DEF avait donc aussi pour objet de vérifier si l'évolution des actions menées dans ce domaine était en cohérence avec les orientations retenues. Or, au terme des investigations, il apparaît que la DEF, qui est en charge de la mission relative à l'éducation et à la formation de la programmation de l'OIF, souffre de cinq paradoxes majeurs :

- premièrement, l'inadéquation flagrante entre les enjeux et les moyens, avec moins de 10% du budget de l'OIF affecté à cette direction. Comparée au budget 2007 de 40 millions d'euros de l'AUF, la DEF, avec à peine 7,6 millions d'euros, ne peut entrer dans la même catégorie, d'autant qu'elle s'adresse à un public autrement plus vaste mais qui n'est pas moins digne d'intérêt. Les moyens humains qui lui sont affectés sont encore plus faibles (environ 4% des effectifs), une demi-douzaine de gestionnaires étant responsables de 27 lignes budgétaires et certains postes n'étant pas pourvus depuis des mois ;
- deuxièmement, le décalage entre les ambitions affichées et les projets concrets, tant en ce qui concerne l'éducation que pour l'enseignement supérieur et la recherche, encore que ces secteurs bénéficient de l'apport de l'AUF ;
- troisièmement, la dispersion de l'activité en de nombreux projets de petite taille, ce qui conduit au saupoudrage. Certains projets mériteraient d'être réévalués et la faiblesse des moyens exigerait une plus forte concentration sur quelques projets à forte valeur ajoutée ;
- quatrièmement, l'éclatement de la gestion entre plusieurs acteurs et opérateurs au niveau de la Francophonie, contrastant avec une forte centralisation en ce qui concerne la DEF ;
- dans ces conditions, cinquième paradoxe, le commissaire aux comptes estime que la DEF a d'autant plus de mérite à voir couronnées de réussite certaines de ses initiatives, notamment le programme de formation professionnelle et technique (FPT), jugé pertinent et percutant par l'évaluation externe qui en a été faite. Or au moment du contrôle, cette activité fonctionnait sans aucun agent de l'OIF.

Pour le commissaire aux comptes, ces constats relativisent beaucoup la priorité affichée du Sommet de Bucarest, d'autant plus que si les budgets consacrés à la DEF augmentent depuis 2006, ils restent peu élevés par rapport au budget global. Il conviendra d'être d'autant plus attentif à la réalisation du projet pilote de formation à distance des maîtres décidé à Bucarest, qui devrait produire ses premiers résultats tangibles en 2009. En concluant sur ce point, le commissaire aux comptes formule les recommandations suivantes :

- la Francophonie devrait recentrer sa programmation sur un nombre plus limité de projets dotés de moyens significatifs, intervenant dans des domaines non couverts par d'autres acteurs, bien ciblés et structurés, ayant une forte valeur ajoutée sur le terrain ;
- l'approche régionale est à privilégier. Le commissaire aux comptes reconnaît toutefois que cette approche est de plus en plus présente au sein de la DEF ;
- au sein de l'OIF, la mise en œuvre devrait être confiée à une DEF renforcée en moyens humains et financiers ;

- la gestion de la DEF devrait être déconcentrée dans certains domaines pour rapprocher la Francophonie des bénéficiaires de ses actions et maximaliser leur impact et leur visibilité sur le terrain ;
- l'OIF devrait intégrer plus explicitement les bénéficiaires finaux des politiques dans sa stratégie, c'est-à-dire s'intéresser davantage aux élèves et aux enseignants, et non seulement aux États membres et aux associations subventionnés. En notant que l'Ifadem constitue un exemple prometteur, le commissaire aux comptes cite à cet égard la réussite de l'AUF à travers la mise en place de campus numériques.

Le commissaire aux comptes indique par ailleurs que les questions relatives à la visibilité et à la cohérence d'ensemble de la Francophonie sont mises en exergue par les trois rapports produits en 2008 : le rapport sur les comptes 2007 de l'OIF et du FMU aborde la question des relations entre l'OIF et les opérateurs ; le rapport sur la DEF pose la question de la multiplicité des acteurs de la Francophonie en matière d'enseignement et donc de la cohérence globale et de la lisibilité ; enfin, le rapport sur le Brao soulève la question de la prise en compte de la dimension régionale dans le dispositif francophone. Il résulte de ces travaux que l'OIF continue de souffrir de son éclatement organisationnel, lequel nuit à son efficacité et à sa visibilité sur le terrain, ce qui revêt une grande importance dans un contexte de ressources limitées et de besoins croissants.

Il remarque que deux structures de la Francophonie interviennent en matière d'enseignement scolaire : l'OIF et la Confémén, dont le secrétariat technique permanent est doté de moyens humains comparables à ceux de la DEF et met en œuvre des projets, incluant un programme d'analyse des systèmes scolaires. La comparaison des champs d'intervention respectifs montre qu'ils se recoupent très largement, constat qui se traduit d'ailleurs par l'existence de flux financiers entre l'OIF et la Confémén. La logique du partage des tâches entre les deux structures voudrait que la Confémén soit l'instance de concertation et la DEF la structure de mise en œuvre : or, à bien des égards, on constate une inversion des rôles. C'est pourquoi le commissaire aux comptes demande instamment de réévaluer les rôles des deux structures et, au minimum, d'élaborer un accord-cadre pluriannuel allant au-delà des protocoles existants pour tracer un partage clair des tâches. Pour plus d'efficacité, il préconise un rapprochement institutionnel, à l'instar de ce qui se fait pour la Conférence des ministres de la Justice, en intégrant cette instance de concertation à l'OIF, quitte à la laisser physiquement à Dakar.

Le nombre d'acteurs augmente encore si l'on prend en considération l'enseignement supérieur, qui relève de l'Agence universitaire de la Francophonie et dans une moindre mesure de l'Université Senghor d'Alexandrie. Tout en comprenant les fondements historiques de ce partage, le commissaire aux comptes fait valoir que l'enseignement universitaire est un domaine stratégique pour les États, en tant que fondement d'une économie de la connaissance. Ce domaine, de plus en plus mondialisé et concurrentiel, est d'autant plus stratégique pour la Francophonie que l'aspect linguistique y est déterminant. Il semble donc exclu que la politique s'en désintéresse, sachant de plus que dans de nombreux pays, l'enseignement supérieur reste tributaire des financements publics. Or, il est à craindre que sans un saut quantitatif significatif en matière d'enseignement, de base ou supérieur, la Francophonie risque de prendre un retard préjudiciable, la structuration actuelle ne permettant pas une approche stratégique globale pourtant souhaitable. La difficulté résulte moins de la séparation organique entre l'OIF et l'AUF que de l'insuffisante articulation entre les deux et de l'absence de pilotage politique en la matière. La Francophonie ne saurait faire abstraction d'une approche globale renforcée de l'enseignement dans ses différentes composantes et devrait rapprocher progressivement les outils et les acteurs, aujourd'hui trop dispersés et insuffisamment articulés.

À titre de troisième exemple illustrant le problème de cohérence, le commissaire aux comptes relève que le contrôle du Brao fait apparaître que ses relations avec les autres structures de la Francophonie sont à approfondir. Plus largement, il conviendrait de mettre en place une approche globale de couverture des territoires entre l'OIF et les opérateurs,

notamment l'AUF, pour éviter les doublons, tirer parti de l'existant, couvrir les zones qui ne le sont pas suffisamment, atteindre des synergies et une visibilité maximales. Une meilleure approche territoriale des actions ainsi que des stratégies régionales, voire nationales, claires constitueraient la base d'une action cohérente, efficace et plus visible sur le terrain.

En terminant, le commissaire aux comptes assure la Conférence de la poursuite des travaux en 2009 dans le même esprit à la fois critique et constructif. Outre la certification des comptes, il procédera de nouveau à l'audit d'une direction du siège et au contrôle d'une ou deux unités hors siège ainsi qu'au bilan du suivi des recommandations exprimées.

## **Débat**

Pour le ministre chargé de la Francophonie du Burkina Faso, le rapport du commissaire aux comptes révèle que ce genre d'exercice n'est pas seulement comptable mais peut ouvrir des pistes et orienter vers la nécessité de synergies et de croisements entre les opérateurs, tout en constituant un appel à aller davantage vers les bénéficiaires pour que la Francophonie de demain, déconcentrée et décentralisée, porte cette dynamique.

Le représentant de la France souligne qu'il est important pour l'OIF et ses opérateurs de tenir compte des préconisations évoquées par le commissaire aux comptes. Il note la question posée sur la part de l'éducation dans l'ensemble des actions de l'OIF et demande que la commission compétente s'en saisisse pour faire des propositions d'action.

Le ministre délégué aux Affaires étrangères du Gabon se réjouit des propositions faites sur l'éducation qui tracent une feuille de route pour la Francophonie. Relevant la pénurie massive d'enseignants annoncée au niveau mondial, il estime qu'il y a lieu de consacrer à l'Ifadem les moyens et l'énergie requis pour marquer l'action dans ce domaine.

La représentante de Sainte-Lucie salue les efforts soutenus du secrétaire général et de l'administrateur pour améliorer la gestion de l'organisation. Elle considère que le rapport sur la DEF démontre que les réalisations sont loin des priorités des membres dans le domaine de l'éducation et qu'une réflexion de fond est nécessaire. Elle appuie les recommandations du commissaire aux comptes, notamment celles concernant la Confémen dont elle s'étonne qu'elle mène des actions et reçoive des fonds de l'OIF. Elle demande que le futur accord-cadre soit soumis au CPF avant sa signature et fait la même requête concernant le protocole relatif à la Maison de la Francophonie. Enfin, elle invite le commissaire aux comptes à se pencher en priorité sur les représentations permanentes de l'OIF auprès de l'ONU à New York et à Genève, qui sont coûteuses et dont l'efficacité est très importante pour la Francophonie.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Francophonie du Congo note des améliorations sensibles apportées à la gestion financière de l'OIF, qu'il encourage à poursuivre ses efforts. S'agissant de la question soulevée de l'adéquation entre les enjeux, les ambitions et les moyens effectivement mis à disposition, il annonce que le Congo a tout récemment décidé de s'acquitter de l'ensemble de ses arriérés et de verser par anticipation trois années de contributions statutaires.

Au nom de l'assemblée, la présidente félicite le commissaire aux comptes pour son rapport.

#### 4. COMMUNICATIONS DES ÉTATS ASSOCIÉS ET OBSERVATEURS

L'ensemble des intervenants a remercié les co-hôtes pour leur accueil chaleureux et l'excellente organisation des travaux. Ils ont exprimé leurs vœux pour le bon déroulement du Sommet de la Francophonie, point culminant du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

Le ministre des Affaires étrangères d'Arménie se réjouit de la recommandation en vue de l'octroi du statut de membre associé à l'Arménie en reconnaissance des efforts déployés par son pays pour ancrer dans sa société les valeurs de la Francophonie. Il estime que les combats engagés par l'organisation francophone pour un monde solidaire sont toujours plus d'actualité, qu'il s'agisse de la langue française, de la diversité culturelle ou encore de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, et se dit convaincu de l'importance du rôle multilatéral de l'OIF en la matière. L'Arménie entend prendre une part active à la concertation et à la réalisation des idéaux de la Francophonie. Enfin, le ministre marque son appréciation de l'action du secrétaire général depuis le Sommet de Bucarest.

L'ambassadeur d'Autriche affirme la fierté de son pays, où la langue française est bien ancrée, d'appartenir à la famille francophone. L'Autriche partage les valeurs fondamentales que sont la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ainsi que le respect de la diversité culturelle. Estimant qu'il est possible pour les pays francophones de poursuivre ensemble ces objectifs et de s'unir pour peser en leur faveur, notamment dans le cadre de l'ONU, l'ambassadeur prône une coopération accrue entre les membres et les observateurs. Dans cette perspective, il réitère l'offre de son pays d'abriter une représentation de l'OIF à Vienne auprès des organes de l'ONU, qui pourrait également être utile aux pays membres n'y disposant pas de représentation. Enfin, il remercie l'OIF pour le soutien à la candidature de l'Autriche à un siège non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'ambassadeur de Lituanie rappelle l'accueil de son pays par l'OIF en qualité d'observateur lors du Sommet de Moncton et exprime sa fierté de constater que la famille francophone continue de croître. Heureux que la Lettonie, pays voisin, ait décidé de s'y joindre, il soutient sa candidature. Il constate la progression de la demande en langue française dans son pays, stimulée par la formation des fonctionnaires lituaniens rendue possible grâce à l'appui de l'OIF. Il se réjouit que ce programme permette à son pays de mieux préparer la présidence de l'Union européenne, qu'elle assurera en 2013. Il signale que Vilnius sera la capitale européenne de la culture en 2009 : cet événement sera un moment festif exceptionnel, tout comme, la même année, la célébration du millénaire du pays. Enfin, en annonçant que son pays s'engage à développer des projets de coopération avec la Géorgie et l'Arménie, il se réjouit de l'appel au respect de la souveraineté de la Géorgie.

L'ambassadeur de Slovénie relève que son pays accorde une attention particulière aux questions liées à la paix, à la sécurité internationale, aux droits de l'Homme, au renforcement de la Justice, à la protection des enfants et à la promotion des femmes, et, enfin, au développement durable. Elle salue les efforts de l'OIF et de ses membres en faveur de la langue française, que la Slovénie s'emploie à utiliser au sein de l'Union européenne, ayant œuvré à sa promotion durant la présidence qu'elle a assurée au premier semestre 2008. Elle appelle l'attention sur l'ouverture par son pays d'une université euro-méditerranéenne, qui se veut un projet de promotion du dialogue entre cultures et religions, et auquel la Slovénie souhaite associer les universités francophones via l'AUF et ses nombreuses universités méditerranéennes membres. La Slovénie a aussi l'intention de valoriser l'expérience acquise pour la recherche de consensus dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le chef de délégation de la Serbie se dit honoré de prendre la parole pour la première fois depuis que son pays a rejoint l'OIF en qualité d'observateur au Sommet de Bucarest. Il relève que, depuis lors, la Serbie a marqué son attachement à la Francophonie en contribuant à la promotion de la diversité culturelle et linguistique ainsi que de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. C'est ainsi que, fidèles aux principes sur lesquels se fonde la Francophonie,

ses concitoyens ont fait le choix d'une Serbie stable et forte, ce dont témoignent les dernières élections législatives. Ayant souligné que la priorité stratégique de son pays est de faire partie de l'Europe, le chef de délégation serbe, qui note que le respect de la souveraineté territoriale des États est l'un des principes affichés de la Francophonie, déplore que la proclamation unilatérale et illégale de l'indépendance du Kosovo ait été entérinée par certains pays membres. Il remercie vivement la majorité des États qui s'est abstenue de reconnaître le Kosovo.

L'ambassadeur de Slovaquie félicite le secrétaire général pour le dynamisme des actions conduites depuis Bucarest. Elle se réjouit que la Francophonie se soit affirmée dans sa dimension politique et œuvre en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Elle salue les mécanismes de Saint-Boniface et de Bamako, notamment en matière de prévention des conflits. Elle signale que la Slovaquie, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, a initié un débat ouvert sur la réforme du secteur de sécurité qui a contribué à susciter un intérêt croissant et permis la création d'un groupe d'amis de la réforme réunissant 30 pays dont de nombreux francophones. Elle assure que la Slovaquie continue à déployer ses efforts dans ce sens. Enfin, elle remercie l'OIF pour son précieux soutien lors des élections des membres du Conseil des droits de l'Homme, en mai dernier. Son pays, qui collabore avec l'ensemble des États membres, reste attentif à la promotion des valeurs de la Francophonie au sein du Conseil des droits de l'Homme comme dans les autres instances internationales et régionales.

Le chef de délégation du Mozambique indique que son pays est fondé sur le pluralisme d'expression, le respect des droits fondamentaux des citoyens et s'engage dans la consolidation de la démocratie ainsi que la promotion et la préservation des droits de l'Homme. La priorité est accordée au développement, à la santé, à l'amélioration de la gouvernance et au développement rural ainsi qu'à la gestion économique et financière. Le Mozambique souhaite partager son savoir-faire en matière de résolution des conflits, tout en contribuant à la promotion de la langue française. Il se joint aux pays membres de l'OIF pour chercher à contrer les effets de la crise alimentaire et énergétique, et pour éviter la famine et la malnutrition dont il signale qu'elle est freinée au Mozambique par la révolution verte mise en place par les autorités. Son pays a besoin de l'appui de l'OIF et des autres partenaires pour mener à bien ses actions visant à améliorer la qualité de l'éducation, incluant l'enseignement de la langue française. Il souligne qu'en 1994, le gouvernement du Mozambique a réintroduit le français dans l'enseignement secondaire et supérieur, et conclu un accord pour l'élaboration d'une méthode locale d'enseignement du français ; le français est par ailleurs l'une des langues de travail utilisées dans les réunions internationales tenues dans son pays. Il affirme, enfin, que la Francophonie a un rôle à jouer en matière de changements climatiques.

Le chef de délégation de Chypre rappelle que son pays, qui attache une grande importance aux valeurs de la Francophonie, participe pour la première fois à un Sommet de la Francophonie comme membre associé. Tandis que la langue française est la deuxième langue étrangère obligatoire de l'enseignement secondaire à Chypre, l'université française y rencontre un franc succès. Un mémorandum en français existe, s'adressant aux diplomates traitant les dossiers européens et des négociations avec la France sont en cours pour l'établissement d'une école française. Enfin, Chypre est sensible à la dimension politique de l'OIF et à ses efforts pour instaurer la démocratie et les droits de l'Homme partout dans le monde.

L'ambassadeur du Ghana se réjouit que, sous l'impulsion du secrétaire général, son pays figure désormais parmi les pays modèles où l'OIF entend promouvoir l'enseignement de la langue française, pour des raisons culturelles et historiques connues. Il signale la visite de l'ancienne ministre Brigitte Girardin, émissaire spéciale pour le Ghana, et exprime la conviction que l'apprentissage du français à tous les niveaux de l'enseignement feraient des Ghanéens des citoyens du monde et héritiers d'une culture à vocation universaliste.

## 5. COMMUNICATION DE L'APF SUR LES ENJEUX DU SOMMET

Le président de l'Assemblée nationale du Gabon et président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) se réjouit de se retrouver à Québec quelques mois après la session annuelle de l'APF. Il remercie les co-hôtes pour leur accueil et exprime sa gratitude au Secrétaire général pour son soutien sans faille à l'assemblée consultative de la Francophonie. Il se réjouit en particulier qu'il ait une fois de plus honoré de sa présence la session plénière annuelle et participé à la séance de questions et réponses qui a suivi et qui a constitué un moment fort des travaux. Il insiste sur l'importance de sortir du cadre strict de l'annuité budgétaire et de recourir à un budget pluriannuel quant à l'utilisation des dotations de l'OIF pour la réalisation de plusieurs activités au profit des parlements de pays en sortie de crise. Une telle mesure, qui peut paraître technique, est essentielle car l'utilisation des montants destinés à ces actions de coopération est soumise à des aléas politiques qui rendent malaisée une programmation trop stricte. En effet, les actions de ce type peuvent être différées pour diverses raisons. Le président de l'APF cite, à titre d'exemple, le cas de la Mauritanie, qui avait été suspendue après le coup d'État de 2005, sans toutefois que cette décision ne signifie que ce pays soit mis sur la touche. Les conclusions de la mission d'information réalisée avec l'OIF et le caractère positif de l'évolution constatée avaient en effet permis de réintégrer la section mauritanienne en juillet 2007 et d'accompagner le gouvernement par la suite, en organisant à Nouakchott deux séminaires incluant des femmes et en l'inscrivant comme bénéficiaire du programme Noria. Malheureusement, le nouveau coup d'État a contraint l'APF à geler la mise en œuvre de ce programme, avec la conséquence que les crédits ne pourront être dépensés en 2008. La possibilité de reporter ces crédits entraînerait la reconduction de cette action ou son report au profit d'un autre pays demandeur : c'est à ce besoin de souplesse que répond la décision annoncée par le secrétaire général à Québec.

Le président insiste sur le fait que les activités de l'APF mettent systématiquement l'accent sur l'accompagnement des pays en sortie de crise, mettant ainsi en cohérence le volet politique et les actions de coopération. Il évoque l'organisation régulière de séminaires d'échanges permettant la confrontation d'idées entre parlementaires sur le thème choisi par les pays hôte (en 2007 la diplomatie parlementaire et en 2008 le contrôle budgétaire) : les trois derniers séminaires ont eu ou auront lieu dans des pays en sortie de crise. Il en va de même du Réseau des femmes parlementaires de l'APF dont la réunion de mai dernier s'était tenue en Mauritanie et dont la prochaine, qui traitera des femmes et des enfants en période de conflit, est prévue en République démocratique du Congo. Le programme Noria, qui porte sur l'informatisation des systèmes d'information de parlements francophones du Sud apporte un appui plus général s'inscrivant dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités. Outre la Mauritanie, bénéficiaire actuellement suspendu, une analyse des besoins du parlement du Burundi est en cours, notamment pour tenir compte des opérations de grande envergure menées par des coopérations bilatérales, l'effort de l'APF consistant à arrimer ses initiatives aux leurs, dans une logique de complémentarité et tout en gardant sa spécificité. Le président de l'APF souligne, par exemple, le fait que le programme Noria permet de développer des cours de langue française pour les parlementaires, qu'il s'agisse du Vietnam, du Cap-Vert ou du Cambodge, où la langue française n'est pas courante. L'APF élabore aussi des publications et, enfin, travaille à faciliter l'échange d'informations et de compétences sur des thématiques communes. C'est le cas d'une rencontre tenue à Paris à laquelle ont participé 22 archivistes de 16 pays d'Afrique et d'Asie. L'APF conduit également des actions en direction des jeunes dont témoigne le programme du Parlement francophone des jeunes (PFJ), initiation à l'activité parlementaire dont la création a été décidée à Moncton en septembre 1999 : le Parlement francophone des jeunes a tenu sa dernière session à Libreville et la prochaine est prévue à Paris en 2009, conformément à la décision du bureau réuni à Bujumbura de poursuivre ce programme. Quatre représentants du PJJ feront connaître au Sommet de Québec la teneur du document adopté à Libreville. Le président signale qu'en Afrique, ces parlements fonctionnent notamment au Gabon et au Niger tandis que des sections sont en cours de constitution au Congo, à Madagascar, au Mali et au Sénégal.

Au plan politique, l'APF, qui assure régulièrement le suivi de la Déclaration de Bamako, a adopté une résolution condamnant les attentats contre des parlementaires au Burundi et au Liban. L'assemblée s'implique en République démocratique du Congo et apporte son soutien en Côte d'Ivoire et à Haïti. Elle a par ailleurs réalisé un recueil des procédures et pratiques, qui constitue un outil précieux pour ceux qui sont intéressés par la vie des parlements de l'espace francophone. Elle est également impliquée dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco. Dans le contexte de l'année 2008 proclamée l'année internationale des langues, l'APF, qui estime que la Francophonie doit donner la priorité à l'éducation, porte sa réflexion sur la promotion de la langue française dans un contexte multilingue. Elle recommande la mise en avant de la modernité par l'utilisation de la langue française dans les enceintes internationales. Elle est également engagée dans la lutte contre le VIH sida, s'intéresse aux politiques migratoires et à l'agriculture, et réfléchit activement à la crise alimentaire. Traditionnellement préoccupée par les questions d'environnement, elle met l'accent sur la lutte contre la déforestation et les moyens de renforcer les capacités francophones, et souligne l'intérêt pour l'IEPF de développer davantage d'actions de terrain. Elle a engagé un partenariat avec l'OIF, l'AUF et l'OMC pour la réalisation d'une série de séminaires parlementaires destinés à la formation sur des questions économiques complexes dont le premier s'est tenu au Burkina Faso. L'APF travaille, par ailleurs, sur la traite des personnes, les droits des enfants et la situation des réfugiés, et a adopté une déclaration sur la situation de la population civile à l'est de la République démocratique du Congo.

En terminant ce tour d'horizon, le président annonce, à propos de l'enjeu du Sommet de Québec consacré à la gouvernance et la solidarité économiques, une contribution de l'APF sur la sécurité alimentaire, sujet qui s'est imposé avec force en 2008. Les collègues parlementaires ont en effet souhaité témoigner sur ce sujet d'inquiétude majeure pour leurs compatriotes et se faire les porte-parole des préoccupations des populations qu'ils représentent. Enfin, attaché à la cohérence et à la lisibilité, toujours plus grandes, des actions de l'APF, il reste ouvert aux suggestions.

## **6. EXAMEN DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET D'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX DU XII<sup>E</sup> SOMMET DE LA FRANCOPHONIE**

L'avant-projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du XII<sup>e</sup> Sommet est approuvé. Il sera transmis sans modification aux chefs d'État et de gouvernement.

## **7. DATES ET LIEU DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE**

La Conférence ministérielle de la Francophonie tiendra sa 25<sup>e</sup> session au siège de l'OIF, à Paris, à la fin de l'année 2009, à une date qui sera précisée ultérieurement.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

La représentante de Sainte-Lucie réitère la demande de sa délégation de recevoir pour information le protocole concernant la Maison de la Francophonie qui sera signé entre la France et l'OIF.

## **9. EXAMEN ET ADOPTION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Le ministre ivoirien rend compte des travaux de la Conférence sous la forme d'un relevé de décisions. La Conférence procède à l'adoption du relevé de décisions de sa 24<sup>e</sup> session.

## **10. CLÔTURE DES TRAVAUX**

### **• Allocution de la Présidente de la Conférence**

Constatant que les points à l'ordre du jour sont épuisés, la présidente exprime sa satisfaction quant au déroulement des travaux de la 24<sup>e</sup> session de la Conférence qui ont permis de constater que le renforcement du processus de modernisation de l'OIF est en cours et

d'examiner les textes destinés au Sommet.

Elle se félicite que les projets de déclaration et de résolutions soient concrets et concis.

- **Allocution de la Vice-présidente de la Conférence**

La ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie du Québec souligne les efforts conjoints du Canada, du Canada-Québec et du Canada-Nouveau-Brunswick pour la réussite du Sommet de Québec. Elle salue le travail du Comité *ad hoc* de rédaction de la déclaration, en rappelant la volonté des co-hôtes qu'elle soit forte et mobilisatrice. Évoquant la discussion de la veille sur la coopération francophone, elle en souligne les ambitions élevées et indique qu'elle l'avait voulue et conçue comme une opération de projection des opérateurs hors de leur sphère habituelle. Elle se réjouit de l'impulsion qui a pu être donnée et relève que lors de sa prochaine session, la Conférence aura à mesurer le chemin parcouru. Enfin, elle adresse ses félicitations au secrétaire général de la Francophonie et remercie le secrétariat des instances pour son travail remarquable.